

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 octobre 1999, à 19 h 30
Hôtel Gouverneur
41, 6ième Rue
Rouyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
MRC ABITIBI-OUEST:	
BRIGITTE CIMON	2
JEAN-MARC BOSSÉ.....	10
MRC TÉMISCAMINGUE:	
DANIEL DUFAULT.....	20
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE RAPIDE-DANSEUR:	
MARTIN BÉLAND	28
REPRISE DE LA SÉANCE.....	35
CONSEIL CENTRAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET UNGAVA:	
DONALD RHEAULT	35
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC MACAMIC:	
CHRISTINE AUMONT, NATHALIE POULIOT	49
SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE:	
SYLVAIN BEAUPRÉ.....	58
DROIT DE RECTIFICATION:	
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: LUC BELISLE	66

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bonsoir à vous, chacun, chacune! Merci d'être là. Comme vous le savez, nous en sommes à notre deuxième tournée, deuxième partie de l'audience. Le mandat du Bureau d'audiences sur ce dossier de la gestion de l'eau au Québec va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

10 Dans la première partie de l'audience davantage consacrée à l'information et aux questions, nous avons fait une première tournée du Québec. Nous avons également tenu onze journées thématiques. Nous avons ramassé le plus d'information possible sur un dossier qui est, comme vous le savez, extrêmement considérable.

15 Et dans la deuxième partie, nous faisons également la tournée des dix-sept régions du Québec - nous en sommes à notre sixième, aujourd'hui - dans le but de recueillir les mémoires. Dans ces mémoires, vous nous présentez votre manière de concevoir la politique de l'eau et vous essayez d'attirer l'attention de la Commission sur un certain nombre de priorités ou de choix ou d'orientations qui vous semblent fondamentales.

20 Essentiellement, nous vous invitons à tour de rôle à venir présenter votre mémoire. Nous avons lu vos mémoires. Nous les avons discutés. Nous vous demandons d'en faire une synthèse rapide, s'il y a moyen, et ensuite on vous posera quelques questions. Ce soir, il y a sept interventions de prévues, sept groupes qui doivent nous présenter des mémoires. Il y en a 25 aura six autres demain après-midi et six autres demain soir, de sorte qu'il y a un rythme assez intense qui va avoir lieu.

30 Donc, l'essentiel de notre point de vue, pour nous, c'est de bien vérifier si nous avons bien compris votre point de vue, si nous ne nous trompons pas en entendant ce que vous nous dites, être bien sûrs que nous sommes sur la même longueur d'ondes. Il peut arriver qu'on essaie de vérifier chez vous quelle est votre réaction par rapport à d'autres groupes ou à d'autres courants de pensée qui peuvent diverger d'opinion d'avec vous. L'idée n'est pas d'établir une controverse, mais l'idée c'est de permettre de comprendre votre pensée et de la respecter.

35 Je rappelle que la procédure prévoit qu'à la fin de la soirée, il puisse y avoir un droit de rectification, qui n'est pas un droit de réplique mais qui est un droit de correction. Si dans la soirée il y a des choses fausses qui ont été dites, des affirmations qui ne sont pas conformes aux données, là, à ce moment-là, il y a un droit de rectification, mais ce droit de rectification là n'est pas un droit de réplique.

40 Vous comprenez bien que dans un milieu comme ici, il y a de la controverse, il y a une diversité d'opinion, même parfois sur des dossiers concrets, alors donc, on ne veut pas entrer dans les polémiques locales, mais simplement s'assurer que s'il y a des données factuelles qui sont erronées, qu'on puisse les corriger pour que personne ne parte sur de mauvaises pistes.

45

Je rappelle aussi, au milieu de la soirée, je ferai une pause santé. Mais si, entre-temps, il y en a qui désirent du café, il y en a dans la salle d'à côté, on a juste à ressortir.

50

Alors, j'invite tout de suite la MRC d'Abitibi-Ouest, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire.

Mme BRIGITTE CIMON :

Bonsoir!

55

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame!

60

Mme BRIGITTE CIMON :

Mon nom est Brigitte Cimon. Moi, je travaille pour la MRC comme environnementaliste depuis quelques mois. Alors, c'est ça, au niveau des questions, peut-être je n'aurai pas toujours les réponses à vous donner, mais je vais essayer de le faire le mieux possible.

65

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes seule de la Municipalité, ce soir, ou s'il y a quelqu'un qui vous accompagne de la MRC?

70

Mme BRIGITTE CIMON :

De la MRC, oui, mais il y a d'autres représentants, qui sont des municipalités qui sont dans la MRC, mais c'est pour d'autres sujets.

75

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

80

Mme BRIGITTE CIMON :

Moi, ma spécialité, c'est au niveau des déchets, mais j'ai quand même des connaissances générales de l'eau qui me permettent d'avoir des opinions.

85

Ma première expérience -- de mémoire, je ne pense pas redire exactement tout ce qu'il y a dans le mémoire, mais sortir les grandes lignes.

LE PRÉSIDENT :

90 Ce n'est pas nécessairement le but, mais vous pouvez nous donner les points clés les plus importants à vos yeux de ce mémoire.

Mme BRIGITTE CIMON :

95 Pour dresser un portrait général, la MRC d'Abitibi-Ouest, c'est une MRC qui a environ 23 500 habitants dont le tiers demeure à La Sarre, mais ça veut dire qu'il y a quand même le deux tiers de la population qui est éparpillé dans d'autres municipalités. C'est pour dire qu'il y a quand même un bon éparpillement de la population, une grande occupation du territoire.

100 L'eau, elle a une place importante dans la MRC, comme dans tout l'Abitibi-Témiscamingue. On a le privilège d'être à la tête d'un bassin versant, mais on est conscient aussi que c'est une responsabilité. L'eau de surface a une grande importance parce qu'elle occupe 9 % en superficie du territoire. Ça veut dire, ça fait beaucoup de superficies à gérer. Et puis l'eau souterraine a aussi une grande importance parce qu'elle alimente 90 % de la population.

105 Au niveau des problématiques, les principales problématiques qu'on a, il y a celle de la contamination naturelle à l'arsenic. Mais au niveau du lac Duparquet, dans cette région-là, il y a quand même aussi une contamination humaine qui est occasionnée par les exploitations minières qu'il y a eues.

110 Il y a aussi la problématique de la contamination agricole diffuse, qu'on n'est pas en mesure tellement d'évaluer par manque de connaissances, mais d'après le vécu, il n'y a pas vraiment de problèmes qui ont été relevés. Mais peut-être qu'avec les connaissances qui s'ajoutent au fil des années, il va peut-être se découvrir des choses, des problèmes nouveaux.

115 Et puis il y a un problème qui va être relevé ce soir par d'autres intervenants, c'est celui de la gestion du bassin du lac Macamic. Et puis c'est le même problème qu'on a pour le lac Abitibi avec la gestion des barrages qui gèrent ces niveaux d'eau là et puis qui amènent un certain marnage puis des problèmes entre les différents utilisateurs.

120 Pour ce qui est du mémoire comme tel, on pense que l'expérience des gens d'ici est importante dans les prises de décision et puis dans la gestion de l'eau comme telle. C'est donc important que la gestion se fasse beaucoup, la prise de décision, au niveau municipal-MRC.

125 De notre lecture du document, on se rendait compte que la politique, on ne la voyait pas vraiment dans le document. Donc, il va y avoir une politique qu'on ne sait pas exactement qu'est-ce qu'elle va être. Donc, ce serait intéressant, au moment où il y a quelque chose de concret qui va être rédigé, bien, d'être informés, puis d'être consultés à ce moment-là aussi.

130 Dans toutes les décisions qui vont être prises, la satisfaction des besoins locaux devrait toujours être mise en priorité, puis particulièrement les besoins au niveau sanitaire domestique.

135 On parlait dans le document que le schéma d'aménagement est un outil privilégié. Ça, la MRC est d'accord avec ça. Mais pour pleinement utiliser cet outil-là, il faut être bien informé, il faut qu'il y ait un bon échange d'informations entre les différents intervenants, dont gouvernemental.

140 Une des interrogations qu'on avait, c'était au niveau agricole. Est-ce que l'utilisation agricole présente du territoire peut causer des problèmes ou si ça pourrait venir, par exemple, avec des nouveaux développements. Comme les porcheries, ce serait bon d'être informé à mesure que la connaissance se fait au niveau gouvernemental ou d'autres instances, que les MRC soient informées d'avance pour prévoir les coûts.

145 Et puis au niveau de la gestion par aquifère et bassin versant, l'idée est intéressante, mais en ce qui concerne un grand territoire comme le nôtre, c'est plus intéressant au niveau d'une problématique particulière que de tout gérer de cette façon-là.

150 Il y a aussi au niveau des résidences isolées, le gouvernement va annoncer une réforme du règlement. Ce serait important que ça aboutisse, puis que ça aille vraiment comme planifier une approche au niveau du rejet des normes plus qu'au niveau de l'équipement requis pour atteindre ces normes-là.

155 Au niveau des exportations, on est conscients qu'une ressource comme la nôtre, ça doit être partagé, même au niveau mondial, mais il faut quand même y aller par prudence. Puis c'est très important d'être sûr de ce qu'on a, d'où on peut aller au-dessus de nos besoins à nous pour combler les besoins des autres et puis d'y aller par étape dans les développements dans ce secteur-là.

160 Et puis il faut être surtout vigilants au niveau... parce qu'il y a des industries qui peuvent utiliser l'eau, mais qui la retournent toujours dans le milieu. Ça, c'est un problème différent, parce qu'à ce moment-là c'est au niveau de la qualité qu'il faut être prudent. Mais au niveau de l'embouteillage ou d'autres exportations comme ça, c'est vraiment un usage, un prélèvement qui se fait sans rejet. Ça fait qu'à ce moment-là, il faut être conscient de l'équilibre, des changements dans l'équilibre qu'on fait dans la nature.

165 C'est un peu ça notre mémoire. Puis je voudrais ajouter, j'ai eu la chance de lire le mémoire que le CRDAT compte vous déposer demain soir, vous présenter et puis ça complète vraiment notre vision qu'on avait dans notre mémoire. Il y a vraiment des aspects qui sont tout couverts là-dedans. C'est ça.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Expliquez-moi un peu le point de vue de votre MRC par rapport à ce qu'on appelle la gestion par bassin versant.

175 **Mme BRIGITTE CIMON :**

De la façon....

180 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas très chauds à l'égard de ça. Est-ce que je me trompe?

185 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Pour des problématiques particulières, oui, où c'est possible de délimiter pour une problématique, d'avoir un certain niveau hiérarchique. Mais d'y aller, de tout gérer par bassin versant, il y a peut-être des secteurs qui n'auraient pas besoin d'attention et puis qu'on serait obligé d'en donner de l'attention pour ces secteurs-là.

190

Je ne sais pas de quelle façon c'était vu la gestion par bassin versant, si c'était vu seulement pour des problématiques. Là, ce qu'on a de la difficulté à voir, c'est aussi l'échelle à laquelle... parce que si on prend, nous, le bassin du lac Abitibi, on couvre peut-être 90 % du territoire. Si on tombe à un autre niveau de considération, bien, à ce moment-là, ça fait plusieurs divisions.

195

Ça fait que c'est pour ça que ce serait important de savoir exactement pour quelle problématique on fait cette gestion-là. À ce moment-là, c'est plus facile de choisir l'échelle à laquelle...

200

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a une question d'échelle pour vous qui est très importante.

205

Mme BRIGITTE CIMON :

Oui.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

215

Dans la même foulée, lorsque vous voyez un cas dit ponctuel, à ce moment-là, je crois comprendre que vous souhaitez que ce soit la MRC qui soit l'entité qui va chapeauter cette gestion par bassin versant. Est-ce que j'ai bien compris?

220 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Ou qu'elle a un rôle important. Mais je ne sais pas, j'ai de la difficulté à voir avec un exemple concret, mais ça peut être le milieu comme tel, la municipalité qui est touchée. Ou si ça touche plus qu'une municipalité, à ce moment-là, ça devrait être la MRC qui...

225

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et non pas une sorte de comité qui serait formé de différents usagers et, en plus, de la MRC.

230

Mme BRIGITTE CIMON :

Oui, oui, ça pourrait être ça. Mais la MRC devrait être sur ce comité-là, c'est sûr.

235

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et non pas nécessairement en être le...

240

Mme BRIGITTE CIMON :

Le promoteur.

245

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

... le parapluie ou le promoteur.

250

Mme BRIGITTE CIMON :

Non, pas nécessairement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

255 Un dernier point que je voudrais éclaircir avec vous, parce que précisément, là-dessus, je voyais ce que vous abordiez en matière de gestion pour les eaux souterraines où vous disiez: «tout l'aquifère doit être inclus». Et après ça, l'autre paragraphe où vous traitez des eaux de surface, c'est précisément ce dont vous venez de parler, donc une gestion plus ponctuelle, selon les problématiques.

260 Est-ce que, dans un sens, on peut faire un global, un point global de tout ça en disant: la gestion par bassin versant pourrait aussi inclure un ensemble aquifère? Donc, par exemple, quand vous parliez du lac tout à l'heure, donc qui couvrait un point comme 90 % du territoire, est-ce que cette lecture que je fais de vos deux problèmes ici, eau souterraine et eau de surface, pourrait être exacte dans votre vision des choses?

265 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Oui. Mais c'est ça, mes connaissances hydrogéologiques ne sont pas très poussées. Je ne sais pas, l'échelle d'un aquifère, qu'est-ce que ça peut être par rapport à l'échelle d'un bassin versant. Dans mon idée, c'était plus petit. C'est pour ça que je le voyais plus facile à prendre dans son ensemble.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

275 Ça inclurait à ce moment-là les eaux souterraines. Donc, s'il y a une soit pollution --

Mme BRIGITTE CIMON :

O.K.

280 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est ça que je veux dire.

Mme BRIGITTE CIMON :

285 Oui, oui, si on gère les eaux de surface, il faut en même temps regarder qu'est-ce qui peut aller en dessous, mais c'est ça, je ne sais pas toutes les interrelations qu'il y a entre surface et eau souterraine.

290 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Madame Cimon, j'aimerais revenir sur le rôle de la MRC et sur la forme que pourrait prendre l'inclusion dans le schéma d'aménagement des préoccupations de gestion de l'eau.

295 Supposons qu'on retient pour un ensemble hydrographique la gestion par bassin versant et qu'on identifie un territoire à l'intérieur duquel il y a, disons, cinq ou six MRC, et un comité de bassin adopte un schéma directeur de l'eau qui contient les grandes orientations, les grands usages, les grands préceptes pour la gestion de l'eau, comment vous pensez qu'une telle approche pourrait s'harmoniser avec un schéma d'aménagement tel que vous le connaissez?

300

Mme BRIGITTE CIMON :

Mon Dieu! c'est difficile. Ça tombe dans un domaine que je maîtrise plus ou moins. Ça ne fait pas longtemps que je travaille dans ce milieu-là, ce serait difficile pour moi de répondre.

305

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous n'avez pas beaucoup d'expérience dans la rédaction d'un schéma.

310 **Mme BRIGITTE CIMON :**

Dans le domaine de...

315

LE PRÉSIDENT :

On la posera à d'autres qui vont venir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

320 Alors je vais poser une question plus de principe, d'abord. Vous avez mentionné le partage des surplus d'eau, la dimension solidarité, responsabilité mondiale. C'est quoi pour vous les surplus d'eau?

325

Mme BRIGITTE CIMON :

C'est ce que le milieu n'a pas besoin d'abord pour subvenir à ses propres activités domestiques, à ses propres activités économiques.

330

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Besoin actuellement. Ça veut dire que pour la région ici, les surplus vont être énormes.

Mme BRIGITTE CIMON :

335 On a de la misère à le savoir parce que, d'après notre lecture du document de consultation, on le sait mais on n'a pas -- on dit d'un côté qu'il y a des abondances, puis d'un autre côté qu'on n'est pas sûr de l'ampleur de ces abondances-là. Peut-être qu'il y aurait beaucoup de surplus à partager, mais peut-être pas non plus. Ce serait à...

340 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais c'est seulement pour les eaux de surface. Vous êtes à la tête du bassin de la Baie James. Est-ce que, par exemple, ça implique des responsabilités particulières d'être situé à la tête d'un grand bassin comme celui-là?

345

Mme BRIGITTE CIMON :

Je crois que oui. C'est sûr que ça dépend beaucoup de ce qui vient en aval, mais je pense que c'est une responsabilité de...

350

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

De protection?

355

Mme BRIGITTE CIMON :

... de laisser quelque chose qui est de la même qualité que ce qu'on profite.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

360

Merci.

LE PRÉSIDENT :

365

Un petit détail pour finir. En pages 6 et 7 de votre document, vous parlez d'une situation dérogatoire de la part de -- puis qu'Hydro-Québec bloque illégalement. C'est quoi?

Mme BRIGITTE CIMON :

370

C'est une compagnie privée, qui s'appelle Hydro-Abitibi.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Excusez, ce n'est pas Hydro-Québec.

375

Mme BRIGITTE CIMON :

La connaissance que j'en ai, c'est que ce barrage-là doit fonctionner au fil de l'eau et puis ça ne fonctionne sûrement pas de cette façon-là parce qu'il y a des niveaux plus hauts qui sont atteints dans le lac Macamic, qui est en amont.

380

LE PRÉSIDENT :

Il est utilisé comme un réservoir à ce moment-là.

385

Mme BRIGITTE CIMON :

Oui, il serait utilisé comme réservoir, ce qui fait que ça cause des problèmes.

390

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Alors, merci beaucoup, madame. C'est très chic à vous d'être venue nous rencontrer. Merci bien.

395

Alors, monsieur Jean-Marc Bossé, s'il vous plaît. C'est l'avantage de passer la première, le stress tombe plus vite. Bonsoir, monsieur Bossé!

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

400

Bonsoir, mesdames et messieurs! Excusez-moi, c'est la première fois que je présente un rapport.

LE PRÉSIDENT :

405

C'est ça, le stress est sur vous pour quelques minutes.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

410

Oui, il va tomber comme celle qui m'a précédé. Moi, je n'ai pas fait de...

LE PRÉSIDENT :

Un résumé?

415 **M. JEAN-MARC BOSSÉ :**

... un résumé, mais il est bien court. Je vais essayer de le passer assez vite.

420 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, lisez-moi ça rapidement, on va vous écouter.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

425 Bonsoir tout le monde, tous les participants! Il me fait plaisir d'aborder devant vous la question de l'eau, sujet qui me tient particulièrement à coeur et j'espère aussi d'être aussi limpide qu'elle-même peut l'être, du moins dans notre région renommée pour sa qualité. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, comme vous le savez très bien, car actuellement les grandes agglomérations cherchent par tous les moyens à en éviter le gaspillage et la pollution.

430 Permettez-moi de vous rappeler un souvenir d'enfance. Qui ne se souvient pas de la petite source qui jaillissait à travers les roches ou le sable et qui était toujours à l'origine d'un petit ruisseau? Pour beaucoup d'entre nous, nous avons passé des heures à la regarder surgir de la terre. On la voyait couler même en hiver durant les périodes les plus rigoureuses. Pour se procurer cette eau, symbole de vie et de propreté, il fallait se rendre la puiser directement à son embouchure.

440 Cette source d'eau cristalline, vivifiante et désaltérante représentait pour nous tellement de bien-être que nous n'étions pas surpris d'apprendre que certaines sources d'eau dans des endroits comme Lourdes, par exemple, pouvaient guérir des malades, mais nous savons qu'il ne s'agissait pas d'abord de sources miraculeuses. Nous étions simplement convaincus qu'une eau, serpentant à travers les roches et le sable, amasse dans son chemin des éléments organiques régénérateurs pour le corps humain. Et, en plus, elle s'imprègne des rayons purificateurs du soleil.

450 Le monde moderne nous prive de tout ça. Car charroyer l'eau, comme c'était le cas de nos pères et nos mères, était souvent un exercice pénible. Pour cette raison, il n'était pas question d'en gaspiller. Aujourd'hui, nous utilisons l'eau en abondance et dans chacun de nos foyers. Puisqu'elle est si accessible, nous n'y faisons plus attention. Nous la gaspillons et souvent, nous la salissons.

455 Les villes font des pieds et des mains pour nous procurer une eau encore potable en installant des usines d'épuration et en la rationnant dans certains cas. Pour cette raison, les citoyens sont un peu esclaves de sa distribution et les régies ne réussissent pas toujours à l'acheminer dans les meilleures conditions. Souvent, surtout dans les grandes villes, les services de l'eau avertissent les utilisateurs pour quelques jours ou quelques semaines de la faire bouillir avant de pouvoir la consommer.

460 On se rappelle que, il y a une quarantaine d'années, on pouvait boire dans n'importe
quel cours d'eau sans crainte. Je ne crois pas qu'on prendrait aujourd'hui le risque de boire dans
nos rivières ou dans nos lacs sans danger pour la santé. On a trop utilisé ces nappes d'eau pour
faire disparaître les divers polluants générés par nos activités humaines, ces activités qui privent
465 actuellement certains de nos plans d'eau de vie. On peut mentionner à cet effet que les pluies
acides produites directement par les fumées de nos usines et de nos voitures causent des
dommages irréparables à l'environnement et plus accidentellement à l'eau sous toutes ses
formes.

470 Au Québec et surtout en Abitibi, nous sommes particulièrement privilégiés par
l'abondance de nos cours d'eau. Nous sommes même reconnus mondialement pour notre
technologie hydroélectrique.

475 Cependant, ces dernières années, nous prenons conscience que cette ressource, cette
richesse naturelle n'est pas inépuisable. On s'inquiète, surtout dans les milieux urbains et plus
précisément dans les localités qui entourent ces milieux, de la baisse dramatique de la nappe
phréatique à cause de l'utilisation abusive du pompage de l'eau, quand ce n'est pas de la
pollution engendrée par notre mode de vie qui atteint directement cette nappe et la rend
inutilisable.

480 Pour cette raison, les usines d'embouteillage d'eau sont l'objet de critiques assez dures.
Dans certaines régions, elles ont puisé et embouteillé de l'eau sans discernement. Elles ont
donc presque épuisé la nappe phréatique, rendant difficile l'approvisionnement en eau pour les
habitants qui vivent dans leur entourage.

485 De toute façon, il ne me semble pas normal que ces usines d'embouteillage soient
dispensées de payer l'eau qu'elles puisent, contrairement aux exploitants de la forêt, par
exemple, qui doivent verser à l'État une redevance sur les arbres abattus. La gestion de l'eau
doit devenir, dans un avenir assez rapproché, une priorité absolue, de crainte que ne
490 s'implante un laisser-aller qui menace présentement cette ressource naturelle. Il faudra mettre
un frein à la liberté de ces usines qui s'arrogent le droit de puiser cette eau autant qu'elles le
veulent pour la vendre surtout à l'extérieur de notre pays.

495 Il y a des limites à respecter si nous ne voulons pas faire un désert de certaines régions
où l'abus est plus que connu. On a en mémoire Mirabel, pour ne nommer que cet endroit, qui
peut servir d'exemple. Les récriminations n'ont pas tardé à s'élever sur la manière dont l'usine
d'embouteillage d'eau locale utilisait la nappe phréatique sans discernement privant les gens qui
vivent autour de l'usine.

500 Il est certain que nous avons le devoir de partager cette richesse avec les moins
favorisés de la planète, mais le partage n'est pas une priorité absolue. Si nous épuisons nos
réserves d'eau potable, nous n'aurons finalement plus rien à partager et même nous serons en

danger de manquer de cette précieuse source de vie. C'est pourquoi nos gouvernements doivent légiférer au plus tôt pour permettre la conservation et la distribution raisonnables de l'eau.

505 La politique de l'eau doit avant tout garantir un approvisionnement sans restriction pour les citoyens de ce pays. Déjà, la température et les nombreux polluants s'attaquent à la couche d'ozone de l'atmosphère et mettent directement en danger une richesse qu'on a tort de croire inépuisable.

510 Par conséquent, il faut se demander si le contrôle de l'État pour restreindre l'accès de l'eau aux usines et aux commerçants ne constitue pas une protection de cette ressource qu'il faudra léguer à nos enfants, puisque nous en bénéficions nous-mêmes à notre époque. Il faut aussi s'assurer que l'État fera ses devoirs de façon à ce qu'il n'y ait aucun privilège accordé à ces marchands d'eau plus intéressés au profit qu'à la préservation d'une ressource essentielle. Pour
515 ce faire, il faudra prévoir un organisme qui pourra vérifier la façon dont les gouvernements s'acquitteront de cette tâche et il faudra le faire dans les plus brefs délais avant qu'il ne soit trop tard.

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération quand il est question de l'eau. Pour
520 mémoire, il est bon de se rappeler que l'eau peut disparaître d'une région si on abuse de sa distribution par le pompage et l'utilisation sans restriction. On a vu cela, dans les années 30, dans le Mid-West américain. Les sécheresses sur lesquelles les humains n'ont aucun contrôle, pour ne noter que ce facteur, peuvent faire baisser le niveau des lacs et des rivières d'une façon drastique et, dans les cas les plus extrêmes, les tarir à jamais.

525 L'expérience et l'histoire nous apprennent que c'est possible. On sait combien Hydro-Québec se plaint depuis quelques années du faible niveau d'eau de ses barrages. Il faut donc prévoir les accidents naturels qui peuvent grandement affecter la richesse naturelle de l'eau et la rendre, à toutes fins pratiques, beaucoup moins abondante.

530 Justement à ce propos, d'après les recherches entreprises par des chercheurs, il est certain que le Sahara était une région très bien pourvue en eau et très verdoyante, il y a quelques milliers d'années, et ça ne l'a pas empêché de tarir cette eau qui le rendait fertile probablement par l'abus qu'en ont fait les humains en creusant des canaux pour l'agriculture et
535 par la destruction des forêts.

Pour conclure, je ferais une constatation facile. L'Abitibi-Témiscamingue est
540 extrêmement riche en eau. Il suffit de survoler le territoire en avion pour voir sur le sol d'innombrables lacs, rivières et plans d'eau de toutes les dimensions. Il s'agit là d'une richesse immense.

545 Ma suggestion sera donc la suivante: il faut mettre sur pied le plus tôt possible un organisme régional relié à une commission de gestion québécoise de l'eau dont le mandat serait de recenser et de gérer avec prudence cette ressource. Car il ne faut pas se leurrer, au cours des prochaines années, l'eau potable sera la ressource la plus nécessaire et sa demande sera

énorme, au point que nous n'en avons même pas d'idée aujourd'hui. Qu'on pense seulement à nos voisins du sud qui tournent souvent les yeux vers le nord québécois avec des projets onéreux, comme celui du Grand Canal, pour conduire cette eau jusqu'aux États-Unis où les besoins et les exigences sont déjà si criants pour l'approvisionnement des humains et pour l'agriculture.

550

Le danger serait qu'on ne planifie pas pour les prochaines années. Notre territoire a beau être bien avantagé par cette richesse qui nous appartient, il pourrait devenir l'enjeu d'un débat titanesque pour sa possession et par le fait même pour notre dépossession. Il vaut mieux réfléchir sur la question. Il me paraît urgent que nous la posions dans toute son ampleur.

555

Pour terminer, je vous remercie de m'avoir écouté et je suis à votre disposition pour tout éclaircissement sur les interrogations qu'a pu soulever ce mémoire.

560

LE PRÉSIDENT :

D'abord, merci, monsieur Bossé, de votre mémoire. Dans la petite introduction que vous faites en rappelant l'eau de source qui jaillit, j'ai le bonheur de demeurer tout près de la rivière du Nord dans la région de Montréal et j'ai une petite source sur mon terrain, et c'est toujours surprenant de voir ça, en plein hiver, à -30° ou à -25°, de voir l'eau continuer couler à la rivière comme si de rien n'était.

565

Alors, revenons maintenant à moins de poésie et à plus de considération sur la recommandation de base que vous faites. Vous semblez souhaiter qu'il y ait un organisme central pour gérer l'eau.

570

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui.

575

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi vous voulez ce genre d'organisme là? Comment vous le pensez et pourquoi vous voulez ça?

580

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Parce que là, je ne voudrais pas blesser personne, mais les gouvernements qu'on a présentement...

585

LE PRÉSIDENT :

Sans blesser, on a le droit de talocher un peu.

590 **M. JEAN-MARC BOSSÉ :**

Bien, moi, je le sais pas, je peux peut-être aller trop loin, parce que des fois je m'emporte. Mais d'après ce qu'on voit présentement qu'est-ce qui se fait, là, que ce soit un ou l'autre, ils ne sont pas capables de gérer ça. Ça va faire pareil comme les mines, puis ça va faire pareil comme la forêt. Les mines, dans les premières années...

600 Moi - juste une petite rétrospective - je suis arrivé en Abitibi en 1936. On a charroyé l'eau du village, c'était à trois quarts de mille du village, on a charroyé l'eau du village pendant dix ans de temps avec une tonne sur une wagon pour laver les animaux, puis tout. Ça fait que l'eau, on a fait attention.

605 Aujourd'hui, vous voyez ça, les mines, eux autres, ils ont marché, ils ont tout marché leur moulin, les sels pour extraire le minerai d'avec la roche, bien, à base de cyanure. Puis ça, ils n'ont jamais ramassé l'eau. Ça a toujours pris la rivière, ça, ça a descendu le petit crique, puis ça a pris la Harricana, puis envoye à la Baie James.

610 Là, notre eau, comme je le dis, v'là quarante ans, on buvait. Mais on va-tu boire, là, dans un petit crique, une petite rigole là? Bien non. Des fois, les chiens y vont puis ils revirent de bord.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous voulez un organisme central?

615 **M. JEAN-MARC BOSSÉ :**

620 Oui, oui, oui, puis un organisme que ça ne soit pas juste les maires des... que ce soit toutes les organisations. Il arrive un conflit, quelque chose de même, toutes les organisations se mettent à l'épaule pour essayer d'aider. Bien, là, l'eau, c'en est un, ça, qui s'en vient, un conflit, ça. Puis si ça ne débouche pas en quelque part, je ne veux pas me faire prophète, mais on n'en a pas pour longtemps.

LE PRÉSIDENT :

625 C'est-à-dire que vous pensez actuellement que le gouvernement ne contrôle pas assez.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Non, non.

630

LE PRÉSIDENT :

Et donc, vous voulez un organisme qui a plus de pouvoir là-dessus, pour être capable de...

635

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui, oui, oui.

640

LE PRÉSIDENT :

C'est ça que vous voulez.

645

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Si ça pouvait être indépendant du gouvernement, ce serait encore mieux.

LE PRÉSIDENT :

650

Mais il ne faudrait pas qu'il soit privé, par ailleurs.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Non, ah! non. Là, on change le trente sous pour une piastre.

655

LE PRÉSIDENT :

Et comment vous voyez un organisme fort, central, par rapport à des régions? Est-ce que vous avez des idées là-dessus?

660

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

665 Bien, il y a des organismes qui pourraient fonctionner plus, mais ils sont pris avec la politique: «Si tu parles trop fort, on va te couper ta subvention.» Ça fait que là, c'est... on a vu bien des affaires dans le nord, ici.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

670 Vous mentionnez dans votre mémoire que la gestion de l'eau doit être une priorité absolue.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

675 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

680 Puis un peu plus loin, vous dites: «Le partage n'est pas une priorité absolue». Donc, vous faites une nuance entre les deux.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

685 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

690 Habituellement, le partage, c'est un des aspects de la gestion de l'eau. Vous dites: «De façon générale, la gestion de l'eau doit être une priorité, mais le partage ne doit pas être une priorité.» Expliquez-nous donc ça.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

695 Avant de faire un partage, partir trois, quatre petites «peanut shops» pour embouteiller de l'eau, savoir comment est-ce qu'on peut en avoir de fourniture d'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

700 De surplus qu'on peut partager.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

705

C'est la question que je posais tout à l'heure.

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

710

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Puis comment on peut établir ça, selon vous?

715

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Ah! bien, il y en a qui sont capables de l'établir. Parce que s'ils ont établi que la source était capable d'embouteiller 5 000 bouteilles par jour, puis 50 000 bouteilles, bien, ils ont fait une étude.

720

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il y en a qui disent que, par exemple pour l'eau souterraine, ce qui peut être exploité, c'est la recharge, la partie qui se renouvelle. Êtes-vous d'accord avec ça?

725

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui. Je ne sais pas si ça répond à votre question, mais c'est difficile à dire. Ce n'est pas moi qui va aller inventer les patentes pour qualifier ça, là, mais...

730

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais je veux juste comprendre pourquoi c'est prioritaire de gérer l'eau comme il faut...

735

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui.

740

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

... puis ce n'est pas une priorité absolue de la partager.

745

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Bien non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

750

Parce que vous avez peur qu'on en manque, vous voulez vous assurer qu'avant de la partager, qu'on soit sûr d'avoir ce qu'il nous faut?

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

755

Premièrement, savoir qu'est-ce qu'on a en réserve sans siphonner sous terre. Ça, si ça peut fournir tant de chose, mais qu'est-ce c'est? C'est juste ni plus ni moins qu'au cours des ans qu'on va savoir si ça siphonne trop, comme à Mirabel. Mais je ne vois pas, ici, dans Abitibi, avec un petit bassin de population comme on est là puis entouré de lacs, qu'on soit obligé à un moment donné de charroyer l'eau, tu sais. Avant d'ouvrir la valve pour trois, quatre petits apprentis millionnaires qui veulent avoir de l'eau, il faut commencer à savoir comment qu'on a d'eau, savoir le souterrain, puis savoir que c'est qui coule à la surface.

760

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

765

Une précision que je vous demanderais, monsieur Bossé. Quand vous dites justement pour la distribution de l'eau, distribution raisonnable de l'eau, vous dites: «Il faudrait prévoir un organisme qui vérifiera la façon dont les gouvernements s'acquitteront de cette tâche», est-ce que pour vous, c'est le même organisme que vous voyez qui s'assurerait aussi, qui verrait à la gestion de l'eau?

770

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui.

775

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, en plus, vous voyez une fonction, je dirais, policière à cet organisme-là en même temps?

780

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

Oui, oui, oui.

785 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est tout.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche, monsieur Bossé. Merci beaucoup. Je peux avoir une petite curiosité? Vous avez parlé tantôt de votre jeunesse comme agriculteur. Avez-vous toujours été agriculteur?

795 **M. JEAN-MARC BOSSÉ :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

800 Non?

M. JEAN-MARC BOSSÉ :

805 Je suis arrivé en 1936, moi, à La Corne, une petite paroisse entre Amos-Val-D'Or. Puis là, bien, après ça, j'ai commencé sur les moulins à scie. J'ai fait douze ans de mines. Après ça, bien, j'ai été tout le temps dans le bois, la forêt. Quand on voit que c'est fait en forêt, puis dans les mines, on a peur à l'eau.

LE PRÉSIDENT :

810 Merci, monsieur Bossé.

J'inviterais le représentant de la MRC de Témiscamingue, s'il vous plaît. Bonsoir.

815 **M. DANIEL DUFAULT :**

820 Bonsoir! Je m'appelle Daniel Dufault. Je travaille pour la MRC de Témiscamingue. Je vous remercie de m'entendre ce soir. Je ne suis pas un élu municipal, je suis un employé, mais les élus municipaux m'ont demandé de venir présenter le mémoire qu'ils ont déposé il y a quelques semaines.

825 Je vais m'attarder à deux éléments du mémoire: la question qui concerne les projets hydroélectriques sur les rivières. L'eau, les élus municipaux la voient comme une ressource naturelle du milieu, au même titre que la forêt, au même titre que l'agriculture. Et pour eux, lorsqu'un projet hydroélectrique, qu'il soit public ou privé, remplit trois critères, le fait qu'il soit rentable, le fait qu'il soit accepté par le milieu, le fait qu'il soit acceptable au niveau environnement, pour eux c'est les trois critères, en gros, que doivent rencontrer les projets hydroélectriques dans le milieu.

830 Il y en a trois qui sont mentionnés dans le texte du mémoire, deux privés et un public. Et leur vision, ce n'est pas de harnacher toutes les rivières, parce que notamment pour les deux projets privés, c'est des projets qui utiliseraient déjà des infrastructures existantes. Il y a déjà des barrages, il y a déjà des centrales qui ont existé à l'époque, puis qui pourraient être remises en fonction par les promoteurs privés en question.

835

LE PRÉSIDENT :

Ces trois projets étant le projet d'Angliers...

840

M. DANIEL DUFOUR :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

845

... le projet de la Ville de Témiscaming et le projet Tabaret. C'est bien ça?

M. DANIEL DUFOUR :

850

C'est ça, un ensemble de projets d'une valeur d'à peu près 350 millions \$. Et puis pour les municipalités, c'est des projets très importants. Pour le projet d'Angliers, par exemple, un projet de 50 millions \$, pour vous donner une idée, la valeur foncière de la Municipalité d'Angliers, c'est 9 millions \$. Alors, c'est cinq fois la valeur de tous les immeubles de la Municipalité.

855

Puis enfin, les élus municipaux m'ont demandé d'attirer votre attention sur la problématique de l'entretien, le nettoyage, le creusage des cours d'eau municipaux. On doit fonctionner actuellement avec des lois municipales qui ne sont pas adaptées à la situation.

860

Lorsqu'une municipalité a une demande pour des travaux dans un cours d'eau municipal, on doit faire un petit peu la procédure suivante. On doit d'abord répondre à cette demande-là, parce que le Code municipal nous oblige à intervenir si le cours d'eau est bloqué. Si la libre circulation des eaux ne se fait pas dans le cours d'eau en question, la Municipalité a l'obligation d'intervenir.

865

Il faut ensuite voir est-ce que c'est la Municipalité ou c'est la MRC qui intervient. Si, par hasard, le tronçon à nettoyer ou dans lequel il faut faire les travaux chevauche deux municipalités, la loi oblige la MRC à intervenir, à régler le tronçon de cours d'eau en question.

870

On doit ensuite voir s'il n'y a pas déjà un règlement qui a été fait. Ça peut être un règlement, ça peut être un procès-verbal, ça peut être un acte d'accord. C'est les trois formes juridiques par lesquelles la Municipalité peut intervenir pour faire les travaux dans un cours d'eau.

875 La problématique qu'on vit, c'est en gros parce que depuis 1994, le ministère de l'Agriculture ne subventionne plus les travaux faits dans les cours d'eau municipaux. Souvent, lorsqu'on a une demande d'un agriculteur, par exemple, on doit aller fouiller dans nos archives, ressortir les vieux documents qui datent d'avant 1950 et les adapter. On a des demandes pour ça à chaque année. On a eu encore une demande cette année, c'était un acte d'accord.

880 Je pourrai vous laisser les photocopies des documents, si vous en voulez. Un acte d'accord, c'est un accord de tous les propriétaires concernés par le cours d'eau, qui étaient d'accord pour faire les travaux dans le cours d'eau à l'époque, dans les années 50.

885 Ce qu'on a dû faire -- on ne pouvait pas se servir de l'acte d'accord avec les travaux qui étaient prévus là-dedans parce que ce n'est plus les mêmes propriétaires aujourd'hui. Alors, on a dû, parce que c'est un cours d'eau où, comme MRC, on devait intervenir, qui chevauchait trois municipalités, on a dû faire un nouveau règlement de dix-neuf pages, faire la liste de tous les propriétaires qui étaient impliqués là-dedans, ce qui fait que ça occasionne des délais de plusieurs mois. Et puis durant toute cette procédure-là, il n'y a pas de travaux qui sont faits dans les cours d'eau. C'est juste de la procédure pour nous permettre d'intervenir, pour nous permettre de charger les travaux aux contribuables et puis pour pouvoir intervenir au niveau légal.

895 Dans cet exemple-là, par exemple, il y a des terrains où des travaux doivent être faits, qui appartiennent au ministère des Ressources naturelles, qui appartiennent au gouvernement du Québec. Mais étant donné le cadre légal actuel, c'est seulement les propriétaires privés concernés par les travaux qui doivent en payer la totalité. Ce qui fait qu'il y a des travaux qui vont être faits sur les terres publiques, qui ne sont pas imposables, puis qui vont être payés par des citoyens, par quelques dizaines de citoyens.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Par des citoyens riverains?

905

M. DANIEL DUFAULT :

910 Du cours d'eau en question. C'est une procédure qui, à notre avis, était peut-être valable au 19e siècle mais qui, aujourd'hui, est discriminatoire, est discriminatoire justement parce que ces gens-là doivent payer des travaux faits sur les terres publiques et est discriminatoire aussi entre les citoyens parce que les gens qui sont agriculteurs, qui sont enregistrés comme agriculteurs au ministère de l'Agriculture, reçoivent un remboursement de 70 % de leurs taxes municipales. Alors, ces gens-là peuvent demander des travaux dans les

915 cours d'eau. La Municipalité n'a pas le choix d'intervenir. Mais je ne blâme pas ces gens-là, ces travaux-là sont justifiés parce que ça les empêche souvent de cultiver leur terre.

920 Une personne peut demander des travaux dans un cours d'eau, puis obliger une dizaine d'autres personnes, en aval ou en amont, de contribuer elles aussi. Puis si ces personnes-là ne sont pas reconnues comme producteurs agricoles, bien, elles doivent payer la totalité des taxes municipales.

925 On a eu un exemple justement cet été, des travaux qui ont été faits encore dans deux municipalités où la MRC a dû passer un règlement, puis c'est des travaux très locaux, ça affecte seulement sept propriétaires. Le coût des travaux, ça a coûté 10 000 \$ en tout, puis il y a un des propriétaires qui a dû payer 4 800 \$ en taxes municipales pour ces travaux-là. Comme il n'était pas enregistré comme producteur agricole, bien, il ne recevait pas de remboursement de taxes, alors qu'habituellement son compte de taxes...

930 **LE PRÉSIDENT :**

Le remboursement de taxes, c'est ce que vous dites, de 70 % qui est payé par le MAPAQ?

935 **M. DANIEL DUFAULT :**

940 Pour les agriculteurs enregistrés. C'est un agriculteur qui avait demandé les travaux. Évidemment, cet agriculteur-là, pour la part qu'il avait à payer, ses taxes municipales sont remboursées à 70 %, incluant tous les travaux qui peuvent être faits par la Municipalité dans les cours d'eau. Mais son voisin, lui, qui n'était pas enregistré, qui est habitué à payer 400 \$ de taxes municipales par année, bien, il reçoit un compte de 5 000 \$. La Municipalité n'a pas le choix d'intervenir dans ce cas-là.

945 Alors, la recommandation que les élus faisaient dans ce cas-là, c'était que le ministère de l'Agriculture reconduise son programme de subvention parce que, de toute façon, c'est le gouvernement qui paye quand même pour un certain nombre de contribuables puisque pour les agriculteurs, leurs taxes sont remboursées à 70 %. Je pourrai vous laisser des exemples des règlements qu'on a faits avec les...

LE PRÉSIDENT :

950

Oui, s'il vous plaît, parce qu'on nous en avait parlé dans la première tournée qu'on a faite, il était venu des gens nous expliquer ça un peu. C'est parce que s'il y a une chose qui est décriée partout au Québec, c'est les interventions dans les cours d'eau pour redresser les cours d'eau. Ça, c'est dénoncé mur-à-mur. Et là, vous venez nous dire, vous, non seulement de les faire, mais de les faire refaire par le MAPAQ, ce qui est à contre-courant de ce qu'on entend.

955

Ce que les gens ont fait valoir ici, c'est qu'ils nous ont dit quand on est venu: «Les autres ont pu en profiter antérieurement; puis nous autres, on n'a pas pu en profiter maintenant. Y aurait-il moyen de réparer cette espèce de...», ce que les gens appellent comme une iniquité ou quelque chose qui n'est pas correct envers eux.

960

Mais là, vous, vous me l'expliquez d'un point de vue de quelqu'un qui est dans la MRC et, si je comprends bien, vous êtes comme incités, sinon forcés par un agriculteur, un propriétaire agricole de faire des travaux de redressement d'un cours d'eau à des fins de drainage et d'évacuation de l'eau. C'est bien ça?

965

M. DANIEL DUFAULT :

Oui. Lorsqu'un agriculteur, par exemple, l'eau s'accumule à un certain endroit sur ses terres et qu'il ne peut pas les cultiver, à ce moment-là, il peut faire une demande à sa municipalité. L'inspecteur municipal va voir la situation. Si les travaux sont justifiés, là, à ce moment-là, la Municipalité commence à convoquer les personnes intéressées; si c'est justifié, adopte un règlement; à ce moment-là, charge les travaux au contribuable concerné.

970

975

LE PRÉSIDENT :

Qui sont jugés à ce moment-là comme des travaux municipaux et qui sont taxés, chargés au frontage, selon le frontage de chaque propriétaire.

980

M. DANIEL DUFAULT :

Oui. Puis ça peut être réparti soit au frontage ou soit à la superficie possédée par chaque personne le long du cours d'eau.

985

LE PRÉSIDENT :

Et à ce moment-là, le propriétaire qui est un producteur agricole enregistré, celui-là reçoit par ailleurs une compensation de ces taxes-là de 70 % du ministère de l'Agriculture et les autres ne reçoivent rien.

990

M. DANIEL DUFAULT :

C'est ça, parce que...

995 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les autres peuvent s'opposer à la réalisation de ces travaux-là envisagés?
Est-ce qu'il y a un référendum, par exemple, ou...

1000 **M. DANIEL DUFAULT :**

Bien, la loi oblige la Municipalité à afficher les procédures du règlement à deux endroits dans la municipalité. Normalement, lorsque les travaux sont justifiés, non, il n'y a pas de procédure de référendum comme tel.

1005 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1010 Merci pour ces explications. Je voudrais avoir une précision sur un autre élément que vous avez souligné à la page 7. Vous parlez du désenclavement de la rivière Outaouais, le projet de désenclavement. Pourriez-vous m'expliquer en quoi consiste ce projet?

M. DANIEL DUFAULT :

1015 C'est un projet Québec-Ontario. Sur la rivière Outaouais, il y a plusieurs barrages à différents endroits. Le projet consiste à offrir un service de remorquage aux bateaux pour les faire passer d'un côté à l'autre des barrages. Alors, il y a une tarification. Les gens qui ont un yacht ou qui ont un bateau, lorsqu'ils arrivent près d'un barrage, il y a des indications, puis ils peuvent prendre un service de remorque, payer, puis la remorque amène leur bateau de l'autre côté du barrage. C'est un projet qui permet d'augmenter l'achalandage touristique en région.

1020 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1025 Mais il ne s'agit pas, par exemple, de faire des travaux où on va creuser ou dériver un cours d'eau là.

M. DANIEL DUFAULT :

Non. Les bateaux sont placés sur des remorques...

1030 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

L'accès est là.

1035 **M. DANIEL DUFAULT :**

... puis la remorque prend un chemin, puis va les porter de l'autre côté du barrage.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1040 Et quand vous parlez de remorque, il s'agit de remorque routière. C'est bien ça?

M. DANIEL DUFOUR :

1045 Oui, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Merci.

1050 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pouvez-vous nous expliquer un peu la philosophie qui fait que dans le mémoire que vous présentez, la MRC vient appuyer fortement, d'après ce que je peux comprendre, les projets hydroélectriques?

1055 Vous avez commencé par dire tout à l'heure que pour les élus de la MRC, l'eau est une ressource naturelle comme la forêt et les mines. C'est bien ce que vous avez dit. Alors, est-ce que c'est cette philosophie-là qui explique cet appui d'entrée de jeu à des projets hydroélectriques?

1060 Parce qu'habituellement, les MRC ont une approche de gestion, une approche d'inclure et d'harmoniser dans le schéma d'aménagement, plutôt que d'être quasi-promoteur ou appui à des promoteurs.

1065 **M. DANIEL DUFAULT :**

Certaines MRC ont développé un volet un peu plus au niveau développement économique. Et je pense que dans des régions comme ici, les élus municipaux doivent aussi porter ce chapeau-là. Dans les projets, les promoteurs, comme j'ai dit tantôt, veulent utiliser des infrastructures, en gros, qui sont déjà existantes. On a déjà l'expérience de plusieurs aménagements hydroélectriques au Témiscamingue depuis le début du siècle. On voit d'autres MRC aussi sur la Côte-Nord, au Lac Saint-Jean, qui reçoivent des centaines de milliers de dollars à chaque année en redevances. Cet aspect-là n'est pas à négliger pour les élus.

1075 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Une autre question. Expliquez-nous donc aussi le rôle que pourrait jouer le Témiscamingue dans la Commission de planification et de régularisation de la rivière Outaouais. C'est un point que vous n'avez pas commenté, mais qui est dans votre mémoire.

1080

M. DANIEL DUFAULT :

1085

On a quelques lacs au Témiscamingue d'environ 100, 200 kilomètres carrés chacun. Ce sont des réservoirs pour la production d'hydroélectricité. Il existe une commission formée de représentants du gouvernement du Québec, de l'Ontario, des ministères impliqués là-dedans qui gèrent le niveau des lacs, dépendamment des saisons, pour la production hydroélectrique.

1090

Cependant, il n'y a pas de représentant du Témiscamingue comme tel sur ces commissions-là. Et l'impact de la variation du niveau de l'eau cause des dommages aux propriétés riveraines. Actuellement, il y a un recours collectif par quelques centaines de propriétaires contre le gouvernement fédéral en Cour actuellement à Ville-Marie pour que ces gens-là obtiennent réparation.

1095

Les gens qui sont sur cette commission-là, ce n'est pas des gens de la région. Je suis sûr qu'ils font très bien leur travail, mais la population réclame d'être impliquée, d'avoir un peu d'information sur...

1100

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que le recours collectif a été accepté?

1105

M. DANIEL DUFAULT :

Oui.

1110

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Le principe du recours a été accepté?

M. DANIEL DUFAULT :

Oui, il y a trois ans. Puis la cause est entendue actuellement depuis trois semaines au Palais de Justice à Ville-Marie.

1115 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je tiens à vous remercier de votre mémoire. Vous en avez présenté quelques points seulement, mais il y a vraiment beaucoup de choses qui viennent appuyer -- j'ai eu l'impression que vous aviez des liens avec d'autres organisations de lacs ailleurs et qu'on voit réapparaître différents points de vue qui se ressemblent. En tout cas, merci beaucoup de ce mémoire très substantiel et saluez bien les élus de la MRC de notre part, s'il vous plaît. Merci, monsieur Dufault.

1125 **M. DANIEL DUFAULT :**

1130 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite le Comité de développement de Rapide-Danseur. Bonsoir, monsieur!

1135 **M. MARTIN BÉLAND :**

Bonsoir, madame! Bonsoir, messieurs! Alors, mon mémoire est très court, comme vous avez pu voir.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous demander votre nom?

1145 **M. MARTIN BÉLAND :**

Oui. Mon nom est Martin Béland. Je suis président du Comité de développement de Rapide-Danseur. J'agis à titre de bénévole. On est tous, dans ce comité, des bénévoles. Et pour me présenter un peu, je suis biologiste, j'ai une maîtrise en science de l'environnement et je suis aussi chercheur en écologie forestière ici, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

1155 Est-ce que vous partagez un petit quelque chose du titre, du nom de votre comité de Rapide-Danseur?

M. MARTIN BÉLAND :

1160 Si je partage? Si je suis rapide-danseur? D'une certaine façon, peut-être.

LE PRÉSIDENT :

1165 Alors, dansons vite dans votre mémoire.

M. MARTIN BÉLAND :

1170 D'abord, pour présenter le comité brièvement, le Comité de développement, c'est un comité qui a été actif, il y a quelques années, dans la restauration de l'église de Rapide-Danseur et dans la connaissance du site historique de Rapide-Danseur. Le Comité a cessé ses activités puis ensuite a repris, depuis l'hiver passé, avec un nouveau groupe et un plan d'action qui a été entériné par la Municipalité de Rapide-Danseur.

1175 Et puis parmi nos préoccupations, étant donné que la rivière Duparquet coule au sein de la municipalité et qu'on retrouve au milieu de la rivière le rapide qui donne le nom au village, on est concerné par la politique de gestion de l'eau et plus particulièrement par la classification des rivières et la désignation des rivières patrimoniales et par la gestion des rivières par bassin versant.

1180 Alors, on serait opposé à ce que des aménagements hydroélectriques ou de régulation de débit, quels qu'ils soient, modifient davantage le cours actuel de la rivière Duparquet, parce qu'actuellement il y a la portion nord de la rivière dont le niveau est régi par un barrage hydroélectrique situé en Ontario, à Iroquois Falls, et toute la portion sud, elle, est régie naturellement. De toute façon, on ne pense pas qu'il y a un gros potentiel hydroélectrique dans
1185 le secteur. C'est juste pour être sûr que ce genre de chose ne puisse pas se produire.

1190 On considère que par ses aspects naturels, culturels et récréatifs, la rivière Duparquet devrait être utilisée à des fins de conservation et de récréation seulement. Ça pourrait lui permettre de se porter candidate à la désignation de rivière patrimoniale. Et on espère éventuellement monter le dossier pour pouvoir proposer la désignation et ainsi consacrer la vocation touristique et récréative de la rivière Duparquet et du bassin versant.

1195 Donc, ce bassin versant là, juste pour décrire rapidement son ampleur, je n'ai pas les chiffres de la superficie, mais ça couvre quand même plusieurs rivières importantes: Kanasuta, Lanaudière, d'Alembert, la rivière Mouilleuse, la rivière «Magousi». Ça s'étend aussi sur les territoires des municipalités de Duparquet, Gallichan, Rapide-Danseur, et si on monte plus en amont, c'est un bassin versant qui remonte jusqu'à la municipalité d'Arntfield.

1200 Parmi les éléments qui font en sorte que le bassin versant de la rivière Duparquet est particulier et justifie, selon nous, certaines démarches de conservation qui justifieraient la classification de la rivière, on a la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet qui

est sur le pourtour du lac Duparquet et de grandes superficies de forêt aussi aux environs qui ne sont pas encore complètement exploitées. Donc, il y a une bonne superficie boisée dans le bassin versant.

1205

Donc, comme je vous ai dit tantôt aussi, le fait que le niveau des eaux soit régi naturellement sur une bonne partie du bassin versant, ça permet, ça, d'avoir des peuplements forestiers qu'on ne retrouve pas nécessairement sur le lac Abitibi. Il y a des travaux de recherche menés justement par l'Université du Québec, qui ont démontré que les peuplements de cèdre, par exemple, qu'il y avait autrefois près du lac Abitibi, à cause des variations de niveau, sont en perte de terrain par rapport à ce qu'on retrouve au lac Duparquet. Ça, c'est pour les aspects naturels.

1210

Ensuite, pour les aspects des richesses culturelles et historiques, ces aspects-là sont indéniables. Il y a tout un parcours qui a été emprunté par les Amérindiens, les missionnaires, les commerçants de fourrures lors des débuts de l'histoire du Québec, qui ont emprunté un trajet de portage. Et le dernier portage avant de se rendre au lac Abitibi, c'est le portage Rapide-Danseur, d'où le nom de Rapide-Danseur, qui est le portage où on s'arrête pour danser, se dégourdir. Et par la suite, l'histoire du développement de la mine Duparquet avec le transport des marchandises par le rapide. Le transport aussi de bois par la drave sur la rivière constitue un des aspects du patrimoine qui fait partie de l'histoire.

1215

1220

Ensuite, parmi les aspects récréatifs ou de villégiature, il y a beaucoup de chalets autour du lac Duparquet, dans les environs, les camps de chasse, etc. et plusieurs utilisateurs de chasse et de pêche qui utilisent les voies d'eau pour la récréation.

1225

Pour toutes ces raisons-là, on pense que c'est important de préserver et mettre en valeur la rivière Duparquet. Et pour y arriver, on pense qu'il serait nécessaire d'opérer par bassin versant, pour reconnaître l'entité bassin versant. On ne sait pas vraiment quelle forme pourrait prendre cette gestion-là. On débute à peine dans le dossier. On ne sait pas vraiment qui devrait s'en occuper, à quel niveau, quelles instances devraient embarquer dans ce dossier-là.

1230

Mais il est clair que ça devrait impliquer au moins les municipalités, les principaux groupes d'utilisateurs du milieu et que ce projet-là pourrait être une bonne occasion de renforcement du tissu social dans le secteur. Ça constitue un beau projet pour la communauté. Et tout ça permettrait de préserver l'écosystème rivière.

1235

Je vous remercie beaucoup.

1240

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous pouvez me donner un peu d'information peut-être. Votre Comité donc de Rapide-Danseur, le comité de développement, la municipalité s'appelle comment?

1245

M. MARTIN BÉLAND :

La municipalité s'appelle Rapide-Danseur.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Et on parle d'une communauté de combien de personnes à peu près?

M. MARTIN BÉLAND :

1255

À peu près 250 habitants. Qui couvre un assez grand territoire, mais c'est très peu densément peuplé. C'est une municipalité qui -- une partie de la population a des activités agricoles encore, il y a une partie des sols qui sont propices à l'agriculture, puis il y a une autre partie importante de la population qui est constituée de résidents riverains, villégiateurs qui ont des chalets autour de la rivière Duparquet.

1260

LE PRÉSIDENT :

Et ces gens-là viennent d'où?

1265

M. MARTIN BÉLAND :

Il y a des gens qui sont de la place, qui sont vraiment du coin. Il y a des gens qui sont de la région aussi, mais qui travaillent plus à La Sarre ou Rouyn-Noranda. Il y a des nouveaux arrivants aussi qui viennent s'installer. Il y a un peu toutes sortes de monde.

1270

LE PRÉSIDENT :

Dans votre mémoire, vous parlez de mise en valeur récréo-touristique. À quoi vous pensez d'une manière particulière? On voit que vous voulez avoir une espèce de statut de protection de la rivière, lui donner une espèce de statut patrimonial pour qu'elle soit protégée et en fonction éventuellement d'une utilisation récréo-touristique.

1275

M. MARTIN BÉLAND :

1280

Oui. En fait, notre comité, l'aspect récréo-touristique, c'est notre principale motivation dans les activités qu'on mène et on pense que la désignation de rivière patrimoniale pour la rivière Duparquet serait une bonne façon de mettre en valeur les atouts que la rivière a déjà, et de favoriser une certaine reconnaissance et favoriser le développement d'activités récréo-touristiques douces de randonnée, de canotage ou toutes sortes de choses, chasse et pêche, pourvoyeur, location d'embarcations. Actuellement, il y a une entreprise qui fait la location de kayaks, par exemple, qui font des excursions sur la rivière Duparquet. Ça pourrait être le développement d'auberges pour attirer des touristes de l'étranger ou des choses comme ça.

1285

1290 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1295

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Il y a une question qui m'est arrivée pendant que vous parliez. Vous avez dit que la gestion par bassin versant, vous êtes en train d'aller plus loin dans votre réflexion là-dessus.

1300

Mais si on plaçait ça à un autre niveau, et j'aimerais «philosopher» un peu quelques instants avec vous, bien sûr, il y a le programme des rivières patrimoniales, mais dans l'éventualité où la gestion intégrée par bassin versant s'installait, est-ce que, finalement, la classification des rivières ne deviendrait - ce projet-là qui est actuellement en consultation ou en deuxième consultation - ne deviendrait pas désuète puisque les comités ou les agences, enfin, qui géreront les bassins versants pourraient s'occuper de ça? Voyez-vous l'idée qui peut se dégager?

1305

M. MARTIN BÉLAND :

1310

Oui, oui, oui. Les deux projets ou les deux phénomènes sont très reliés probablement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1315

Est-ce qu'à votre avis, l'un ferait en sorte que l'autre deviendrait caduc?

M. MARTIN BÉLAND :

1320

Je n'ai pas réfléchi sur cet aspect-là. Parce qu'on n'est pas encore très au courant de toutes les procédures à entreprendre pour faire désigner la rivière. On a lu quelques documents puis, à ma connaissance, les démarches dans la région pour aller vers la classification de rivière sont à peine commencées. À moins qu'il y ait des choses dont je ne sois pas au courant.

1325

Mais, là, à savoir si les deux processus seraient compétiteurs ou s'il y en a un des deux qui ne serait pas caduc si l'autre prend de l'ampleur, je ne pourrais pas dire. Peut-être qu'ils pourraient être fusionnés d'une certaine façon. Je ne sais pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1330

Expliquez-nous donc, puisque c'est votre domaine, je pense, vous êtes en foresterie, qu'est-ce qui explique la présence de frênaies noires sur le rivage de la rivière et de lisières de cèdres, de cèdres âgés d'après ce que j'ai pu comprendre.

M. MARTIN BÉLAND :

1335

C'est-à-dire que les cèdres âgés qu'on retrouve sur la réserve écologique au lac Duparquet sont des cèdres qui poussent sur des effleurements rocheux, donc sur des sites très secs. Ils sont peu affectés par les variations de niveau d'eau à moins vraiment qu'ils soient inondés. Puis la présence de ces vieux cèdres-là dépend surtout du régime de perturbation naturelle, la présence des feux de forêt, de l'absence de feu de forêt pendant une longue

1340

période pour qu'ils puissent se maintenir. Et le fait qu'ils puissent vivre longtemps, c'est parce que justement ils poussent très lentement. Ils peuvent réussir à survivre sans casser, sans tomber même s'ils sont très vieux, parce qu'ils restent de petite taille.

1345

Maintenant, les lisières de cèdres sur les rives, ça, c'est autre chose parce que c'est des sites qui sont beaucoup plus productifs, où les arbres poussent plus vite et atteignent de plus grandes dimensions. Et à ce que je sache, la raison pour laquelle ils sont en régression, c'est tout simplement l'érosion des berges, parce que les berges du lac Abitibi, depuis la montée du niveau des lacs, on peut observer facilement des affaissements de terrain, les berges reculent un petit peu depuis la montée des eaux.

1350

Et la raison pour laquelle -- pour ce qui est du frêne noir, pourquoi on retrouve du frêne noir dans ces berges-là, c'est que le frêne noir est une espèce intolérante à l'ombre mais qui résiste bien aux inondations et même aux blessures causées par les glaces au printemps. Donc, il n'y a pas d'autres espèces qui peuvent survivre dans ce milieu-là et lui, le frêne, peut se maintenir et continuer à évoluer.

1355

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1360

Alors ça serait déjà une activité d'interprétation intéressante à offrir, l'explication que vous venez de donner là.

M. MARTIN BÉLAND :

1365

Oui, tout à fait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1370

Vous souhaitez que la rivière soit désignée rivière patrimoniale. Est-ce que vous avez comparé cette protection-là avec d'autres formules ou d'autres titres de protection et de mise en valeur? Ou bien si vous avez dit, bon, ça serait bien, rivière du patrimoine.

M. MARTIN BÉLAND :

1375

On n'a pas vraiment comparé avec d'autres formules. Je ne sais pas s'il en existe d'autres. Je n'en connais pas d'autres. Il est vrai que, comme je vous ai dit tantôt, les possibilités de développement hydroélectrique, selon nous, ne sont pas nécessairement très

1380 importantes et ça ne constitue pas des grosses craintes pour nous. Et dans ce contexte-là, le rôle de protection de la rivière n'est peut-être pas un enjeu majeur. Il n'y a peut-être pas de si grande menace que ça, à moins qu'il y ait des choses qu'on n'ait pas vues dans le bassin plus en amont. Parce que c'est sûr que...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1385 Parce qu'il peut y avoir des contraintes aussi. Il peut y avoir des contraintes à certains usages ou certains aménagements également.

M. MARTIN BÉLAND :

1390 Oui, effectivement, mais je pense que ça devrait être assez facile de trouver des compromis raisonnables pour que tout le monde puisse continuer à profiter tout en respectant le milieu, profiter du milieu tout en le respectant.

LE PRÉSIDENT :

1395 Merci beaucoup, monsieur Béland, c'est très chic à vous.

1400 On va faire une pause santé de 20 minutes et on reviendra ensuite avec les représentants du Conseil central des riverains de lac Macamic et de la Société nationale des Québécois.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1405

LE PRÉSIDENT :

J'invite les représentants du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava, s'il vous plaît.

1410

M. DONALD RHEAULT :

Bonsoir!

1415

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

M. DONALD RHEAULT :

1420

Mon nom est Donald Rheault. Je suis troisième vice-président de l'organisme, du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava-CSN, responsable du dossier environnement depuis seulement un an et demi. Alors j'arrive juste dans le bon moment. Je vais tenter de faire...

1425

LE PRÉSIDENT :

Vous allez laisser votre trace dans l'histoire.

1430

M. DONALD RHEAULT :

Je vais tenter de faire un résumé de mon mémoire qu'on a déposé. Alors le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava est heureux de participer à cette consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Depuis plusieurs années, le Conseil central et la CSN demandaient cette consultation afin que l'on puisse collectivement définir comment la ressource eau devait être préservée le mieux possible dans un cadre de développement durable basé sur des valeurs de justice, d'équité et de solidarité.

1435

Nous déplorons, par contre, la décision du gouvernement du Québec de lever le moratoire sur l'exploitation de l'eau pendant que collectivement, nous nous apprêtons à procéder à cette consultation.

1440

Le présent mémoire n'a pas la prétention d'être exhaustif. Cependant, il porte notre espoir sur les questions qui y sont soulevées. Nous espérons être suffisamment clairs et concis afin que vous saisissiez à quel point la gestion de l'eau dans toute son importance nous importe. Que nos décisions d'aujourd'hui, en tant que nation, permettent aux générations qui nous suivront de bénéficier de toutes les splendeurs auxquelles nous avons encore accès. Il y a plus

1445

que des splendeurs à conserver. Nous devons assurer à nos descendants la possibilité de jouir du bien essentiel à la vie qu'est l'eau.

1450

L'eau, un bien public. La situation privilégiée de l'Abitibi-Témiscamingue se reflète dans la comparaison qui peut être faite sur le nombre de mètres cubes disponibles par chaque personne, chaque année. Cependant, malgré ce portrait d'abondance évidente et afin d'être en mesure de bien comprendre les enjeux qui entourent la gestion de l'eau au Québec, il faut faire la distinction entre l'eau de surface et l'eau souterraine.

1455

L'eau de surface. En vertu du Code civil québécois, l'eau de surface n'appartient à personne en particulier. L'absence de précision dans la loi concernant une quelconque responsabilité sur la qualité et la quantité d'eau disponible veut donc dire que l'État s'en remet à la bonne volonté de tous les utilisateurs.

1460

L'eau étant un bien vital essentiel à toute la population, il nous semble important qu'il y ait nommément une entité responsable d'offrir une eau de qualité et en quantité suffisante aux citoyennes et citoyens du Québec.

1465

Alors il est proposé qu'il soit enchâssé au Code civil du Québec que l'eau de surface demeure la propriété du gouvernement du Québec, responsable de sa protection et de sa gestion.

1470

En ce qui concerne les eaux souterraines, le problème est différent. Dans le cas de plusieurs nappes d'eau souterraine au Québec, différentes personnes sont considérées être propriétaires et peuvent puiser l'eau à même cette nappe. Cette réalité est généralement acceptable puisque les quantités d'eau puisées n'affectent pas la ressource d'eau, son renouvellement, ni sa qualité.

1475

Cependant, des expériences importantes de captage d'eau par des compagnies d'embouteillage comme celle à Franklin et à Saint-Placide ont démontré qu'il existe un risque à court, moyen et long termes. Le captage d'eau à des fins commerciales peut avoir des impacts négatifs sur le renouvellement de la nappe phréatique de même que sur la qualité de l'eau et peut ainsi priver une partie de la population avoisinante de la ressource pressentie dans le sous-sol de cette région.

1480

Comme les connaissances sur la façon dont les nappes souterraines se régénèrent sont méconnues et incertaines, il faut être très prudent sur des projets de captage d'eau à des fins commerciales.

1485

Alors il est proposé que des analyses approfondies soient faites sur le renouvellement de la nappe phréatique par les différents ministères du gouvernement du Québec et que le résultat de ces analyses soit rendu public.

1490

On fait état aussi de l'eau et de l'accord du libre-échange. Il ressort clairement de ces débats que l'eau est un bien inclus dans l'ALENA, donc sujet à différentes dispositions de l'accord.

1495 L'inclusion de l'eau dans l'ALENA signifie que l'eau est assujettie au principe du traitement national. En d'autres mots, ce principe stipule que le Canada ne peut appliquer à des vendeurs, acheteurs ou investisseurs des États-Unis ou du Mexique des restrictions différentes de celles qui s'appliquent aux Canadiennes, aux Canadiens, aux Québécois, aux Québécoises.

1500 L'application de ce principe signifie qu'il est possible pour une société canadienne d'exploiter de l'eau canadienne ou québécoise à des fins commerciales, on ne peut empêcher une société américaine ou mexicaine d'exploiter l'eau canadienne ou québécoise pour les mêmes fins.

1505 Cela signifie également que le Canada et le Québec ne pourraient imposer des restrictions ou même une taxe à l'exportation de l'eau, puisqu'une telle mesure constituerait un acte discriminatoire contre des consommateurs américains ou mexicains.

1510 Devant ces constats, le Conseil central plaide en faveur d'une affirmation claire de la part du gouvernement du Québec à l'effet que l'eau soit un bien commun et constitue donc un patrimoine public. Afin d'éviter l'écueil et dans le but de se donner le plein contrôle d'une gestion stratégique, le geste gouvernemental devrait être à l'effet d'affirmer que l'eau est un bien public appartenant à la collectivité québécoise.

1515 Alors il est proposé que le Conseil central exige que le gouvernement du Québec affirme rapidement par législation que l'eau est un bien public.

1520 Une politique nationale de l'eau. Alors elle doit être basée sur des principes qui sont chers à la CSN, soit l'équité, la justice, le partage et la solidarité. Une politique de l'eau se doit de prendre sa source dans le concept de développement durable. C'est pourquoi il faudra que cette politique soit en mesure de prendre en compte tant les besoins de la population québécoise que des populations qui en ont un besoin pressant et ce, au-delà des considérations purement économiques.

1525 La politique nationale de l'eau devra considérer les aspects de la santé publique, les aspects de préservation de la ressource à l'aide de moyens progressifs de réduction de la consommation et inclure un principe d'équité dans la façon de faire.

1530 S'il est vrai que l'Abitibi-Témiscamingue possède une grande partie de l'or bleu de demain, ce n'est pas en la dilapidant que nous pourrons nous vanter, comme le font nos dirigeants politiques, que le développement durable est à la base de nos réflexions et de nos actions.

1535 Une politique nationale de l'eau devra profiter au développement régional. Trop longtemp s la région de l'Abitibi-Témiscamingue a donné ses ressources naturelles sans pouvoir en conserver une partie pour en faire du développement. Cette politique nationale de l'eau devra inclure un principe de redevance sur les exploitations de l'eau à des fins commerciales.

1540 Il est proposé qu'il soit élaboré une politique nationale de l'eau soucieuse du développement durable et du développement régional, et fondée sur des principes d'équité, de justice, de partage et de solidarité.

1545 La qualité de l'eau. Le gouvernement du Québec doit protéger les aires d'alimentation des ouvrages de captage de l'impact potentiel d'activités humaines actuelles et à venir. Il nous semble que cette responsabilité revient au gouvernement du Québec et non aux commerçants et exploitants d'une quelconque filière de l'exploitation de l'eau potable.

1550 Certains pays doivent déjà décider à quelle utilisation sera consacrée l'eau disponible. L'irrigation prend en moyenne 73 % de l'eau douce d'un pays. En Égypte, ce taux est de 90 %, l'industrie en utilise 20 % et, pour les usages domestiques, les citoyens doivent se contenter du 7 % restant. Dans chacun des cas, il y a un gaspillage énorme. L'utilisation domestique de l'eau de surface ou souterraine devrait avoir préséance sur la Loi des mines. D'ailleurs, si le gouvernement décide de hiérarchiser les usages de l'eau, il devra placer la consommation humaine bien en tête de liste.

1560 Le transport de l'eau. Depuis 30 ans, le transport ferroviaire a perdu beaucoup de terrain au profit des routes et des camions. Les groupes de pression à la solde des compagnies de l'automobile ont exercé sur les politiciens des pressions énormes favorisant l'établissement d'un réseau routier toujours plus imposant et ce, malgré la logique d'utiliser le réseau ferroviaire déjà existant et qui a coûté très cher en temps, énergie et vie humaine.

1565 D'autre part, le transport en vrac de l'eau semble à première vue une solution attrayante puisqu'elle permet d'utiliser moins de contenants et de transporter une plus grande quantité d'eau à la fois. D'autant plus que la pratique actuelle de ne pas réutiliser ou de ne pas récupérer les bouteilles de plastique rajoute à l'argumentation en faveur du transport en vrac.

1570 Pour le Conseil central, le transport en vrac est le pire des scénarios à envisager pour plusieurs raisons. Entre autres: le fait de transporter de l'eau en grande quantité, soit par camion-citerne ou pipeline, augmente les risques de contamination lors de multiples opérations; la quantité d'eau puisée à même la nappe d'eau souterraine pour remplir un camion-citerne de plusieurs milliers de gallons en quelques secondes a un effet dangereux sur la régénération de cette nappe phréatique.

1575 Alors pour être en mesure de mieux contrôler la qualité et la quantité d'eau, nous croyons que l'embouteillage de l'eau effectué le plus près possible de l'usine de pompage constitue la solution la plus sécuritaire pour répondre aux critères de contrôle.

1580 Considérant que les embouteilleurs ne disposent actuellement que de deux produits pour embouteiller l'eau, soit la cruche de plastique et la cruche de verre, nous croyons que la cruche de plastique, avec consigne, s'avère un choix temporaire pour l'embouteillage léger. Cependant, il faudrait dans un avenir rapproché, investir dans la recherche d'un nouveau produit ayant un meilleur coefficient de réutilisation que le plastique actuel.

1585 Il est proposé que le transport de l'eau soit effectué par train et que l'eau soit embouteillée le plus près possible de l'usine de pompage, dans des contenants en plastique comportant une consigne.

1590 Les rejets agricoles en Abitibi-Témiscamingue. L'agriculture constitue une des quatre sources de pollution de notre région et provoque des effets très néfastes sur nos plans d'eau. L'industrialisation de l'agriculture cause une pollution plus grande vu les grandes quantités énormes de déjections liquides et solides. Ainsi, les fermes québécoises produisent 6 millions de mètres de fumier par année. On peut donc affirmer que l'agriculture engendre une combinaison de cinq types de pollution.

1595 La nouvelle réalité concernant l'élevage porcin fait craindre le pire pour les rejets liquides de ces élevages. On sait que la capacité d'absorption du purin dans le sol n'est pas très élevée et que les grands investisseurs porcins ont l'habitude de contourner les règlements régissant les grands élevages par des élevages plus petits mais plus nombreux. Le gouvernement devrait voir à la protection de l'eau en légiférant aussi sur les petits élevages en concentration.

1600 Alors il est proposé de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le MAPAQ, d'exiger que les épandages d'engrais naturels sur les productions agricoles soient effectués en fonction des besoins de la culture et non en fonction de la disponibilité des engrais.

1605 Il est proposé que le gouvernement légifère en matière de petits élevages porcins en concentration sur le même territoire.

1610 Les pluies acides. Une autre source importante de pollution de nos cours d'eau sont les pluies acides produites par le brûlage de combustible fossile tel le pétrole sous toutes ses formes, de la raffinerie aux véhicules de transport, l'huile lourde, le charbon, les centrales thermiques, les fonderies de métaux non-ferreux (le cuivre, le zinc, le plomb).

1615 Évidemment, les pluies acides affectent l'homme par la chaîne alimentaire mais aussi par la contamination des petits systèmes de distribution d'eau ne desservant qu'une seule résidence par un puits et, de surcroît, par un lac. Ces systèmes ne sont pas aussi sévèrement réglementés et surveillés que le réseau public et, de plus, ils ne sont pas munis de système de traitement. Il faut prendre en compte que le sol abitibien contient peu de carbonate de calcium.

1620 Il a donc un faible pouvoir tampon naturel lui permettant de combattre l'acidification des sols et des eaux et ne peut pas neutraliser suffisamment l'acide supplémentaire, ce qui favorise la concentration des métaux toxiques dans l'eau potable.

1625 Alors on demande, nous autres, au gouvernement du Québec de continuer la sensibilisation auprès de nos voisins du sud sur les rejets atmosphériques qui ont une influence sur la qualité de notre eau.

1630 La privatisation. Une étude sur la privatisation de l'eau au Québec réalisée par la chaire d'études socio-économiques de l'UQAM montre que sur les 390 stations d'épuration d'eau au Québec, 13 % auraient été confiées au secteur privé et que parmi ces situations de privatisation de la gestion, 77 % étaient des filiales des trois grandes sociétés françaises de l'eau.

1635 Or, les expériences effectuées dans d'autres pays tel la France, l'Angleterre, sont inquiétantes. En plus de la perte d'emploi, environ 8 %, l'augmentation des prix à la consommation a été considérable. Pour Paris seulement, l'augmentation des prix de l'eau représente 154 % depuis 1984, alors que l'inflation n'a été que de 54 % pour la même période.

1640 Il est proposé que le Conseil central se prononce contre toutes tentatives de privatisation des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau de même que de leur gestion, et réclame du gouvernement qu'il mette fin à tout projet passé, présent ou futur de privatisation, et qu'il confirme autant le caractère public de la gestion des infrastructures municipales d'alimentation et de traitement des eaux que de la gestion de l'eau elle-même.

1645 Compteurs d'eau. Plusieurs affirment que l'installation de compteur d'eau dans les résidences est une solution privilégiée pour économiser l'eau. Ils estiment que l'utilisation de tel compteur pourrait diminuer d'au moins 15 % la facture d'eau potable. Pourtant, il semblerait que les compteurs dans les résidences n'ont pas d'impact sur la consommation de l'eau puisqu'elle est utilisée pour des besoins d'hygiène de base.

1650 La plupart des services gouvernementaux en santé, services sociaux et éducation sont considérés par l'immense majorité de la population comme des droits. De la même façon, une très forte proportion de services rendus par le monde municipal sont également considérés comme des services publics essentiels et de base. Le maintien de tels services publics assumés de façon collective fait consensus général. Quant à nous, il constitue un principe fondamental et
1655 incontournable de démocratie, d'équité, de justice et de progrès social élémentaire.

1660 Un corollaire de ce premier énoncé de principe a trait au mode de financement lui-même de ces services publics de base. Dans ce sens et dans de tels cas, il est clair que seule la taxation générale doit servir au financement de services publics qui sont considérés comme essentiels parce qu'ils sont utilisés par tous; parce qu'ils sont très largement consommés; parce qu'ils sont définis par un consensus social comme devant faire partie du panier de base à offrir aux citoyens et aux citoyennes.

1665 Le Conseil central se prononce contre la mise en place de compteur d'eau dans les résidences et dans les institutions et il est proposé qu'une campagne de sensibilisation doit présentée à la population sur une utilisation responsable de l'eau.

1670 On parle aussi de la création d'une société québécoise des eaux. Afin de fonctionner harmonieusement, toutes les sociétés ont besoin d'eau pour répondre aux besoins de la population et des entreprises aussi bien que pour satisfaire les fins agricoles. Selon la rareté ou l'abondance de l'eau ainsi que la proximité ou l'éloignement des sources d'approvisionnement, chaque état doit composer avec son environnement et mettre en place des modèles de gestion adaptés à sa situation et à ses besoins.

1675 Suite à la croissance démographique et aux activités qui y sont rattachées, la contamination s'est intensifiée et la capacité de récupération naturelle des cours d'eau a diminué. La gestion de l'eau est devenue de plus en plus complexe alors même que le développement durable s'est imposé comme une valeur sociale.

1680 Pour gérer une politique nationale cohérente de l'eau, basée sur la concertation, il faudrait que le Québec se dote d'un organisme indépendant, capable d'orchestrer cette politique et de créer des liens entre les intervenants des différentes agences de bassin versant.

1685 Il est proposé que le Conseil central recommande la création d'une société québécoise des eaux qui aurait pour mandat de voir à la coordination de la politique nationale de l'eau, d'assurer une concertation entre les différents intervenants et de leur fournir un support administratif, financier et technique.

1690 En conclusion. Comme on peut le constater, la gestion de l'eau sur le territoire québécois est beaucoup trop importante et vaste pour que seul l'aspect économique de la ressource soit pris en compte. Bien sûr, le présent document n'est pas complet et tout n'est pas en place pour une future politique nationale de l'eau, de même que pour la création d'une société québécoise des eaux. Cette dernière assumerait la coordination et agirait en concertation avec les différents intervenants du milieu.

1695 De plus, elle appliquerait les principes de la politique nationale de l'eau fondée sur des valeurs d'équité, de justice, de partage et de solidarité, et tenant compte d'un développement régional et durable.

1700 Le Conseil central doit continuer d'être vigilant pour que la notion de développement durable soit la base de la gestion de la ressource eau au Québec afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent également connaître les plaisirs qu'elle procure. Ceux qui prétendent que l'eau n'est qu'une vulgaire marchandise à prendre et à vendre ne devraient jamais oublier que nous avons construit cette région à partir des cours d'eau. Merci beaucoup. C'était un peu long
1705 mais j'ai coupé des bouts.

LE PRÉSIDENT :

1710 Vous avez fait votre possible pour dire l'essentiel. Écoutez, c'est un mémoire
considérable que vous déposez. On ne vous posera pas toutes les questions qu'on voudrait
vous poser mais on va quand même en poser quelques-unes.

1715 Est-ce que c'est un lapsus que vous avez fait au début de la page 8? En bas de la page
7, vous dites:

«La politique nationale de l'eau devra considérer les aspects de santé publique, les
aspects de préservation de la ressource à l'aide des moyens progressifs de réduction de la
consommation et inclure un code d'éthique dans la façon de faire.»

1720 **M. DONALD RHEULT :**

Oui, oui.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors quand vous vous êtes exprimé, vous avez parlé d'un principe d'équité. Pouvez-
vous m'expliquer quel est le code d'éthique dont vous parlez? Est-ce qu'il y en a un? Est-ce qu'il
y a un tel document qui est en préparation chez vous? C'est fort intéressant, ça, d'avoir un code
d'éthique à l'égard de l'eau. Est-ce que vous avez un modèle sur lequel vous vous référez?

1730

M. DONALD RHEULT :

1735 On n'a pas encore élaboré de quelle façon doit être composé le code d'éthique mais on
pense qu'en incluant ce principe-là dans notre mémoire, on pense que si on a ça, après ça on
pourra le travailler par après.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous en souhaitez un.

1740

M. DONALD RHEULT :

On en souhaite un. Alors c'est pour ça qu'on l'a introduit dedans.

1745

LE PRÉSIDENT :

Dans ce point-là, vous finissez le paragraphe suivant. Il est dit:

«Cette politique nationale de l'eau devra inclure un principe de redevance sur les exploitations d'eau à des fins commerciales.»

1750

Qu'entendez-vous par «fins commerciales»? Est-ce que, par exemple, une pisciculture est une exploitation d'eau à des fins commerciales?

M. DONALD RHEULT :

1755

Pour nous, quand on a établi ce principe-là, c'est sur les compagnies d'exploitation de l'eau, sur des compagnies de captage d'eau. Alors on ne prévoyait pas des piscicultures ou des...

1760

LE PRÉSIDENT :

Donc, essentiellement, vous pensez aux embouteilleurs...

M. DONALD RHEULT :

1765

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1770

... ou à d'éventuels marchands d'eau en vrac.

M. DONALD RHEULT :

1775

C'est ça. C'est ça. De l'eau embouteillée et non en vrac.

LE PRÉSIDENT :

1780 Très bien. C'est deux choses différentes. Des fois, les gens les confondent mais c'est deux choses très différentes que de l'eau embouteillée, d'une part, et de l'eau en vrac, d'autre part.

M. DONALD RHEULT :

1785 C'est ça. Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

1790 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1795 Monsieur Rheault, vous avez mentionné que le Conseil central exigerait que le gouvernement affirme par législation que l'eau est un bien public. Est-ce que, compte tenu du préambule que vous nous avez expliqué concernant l'inclusion de l'eau dans l'ALENA et de sa signification, pensez-vous qu'une législation québécoise serait suffisante pour garantir ce que vous recherchez?

M. DONALD RHEULT :

1800 Bien, en tout cas, il faut commencer en quelque part dans la vie. Alors on pense que si déjà le gouvernement du Québec établit déjà ce principe-là, on pense que, en tout cas, ça serait une première démarche à faire. C'est sûr que ça ne règlera peut-être pas tous les problèmes mais déjà là, en disant qu'est-ce qu'il y a sur notre territoire doit nécessairement être par un seul organisme aussi, un seul État, le gouvernement du Québec.

1805

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1810 Quand vous parlez de transport de l'eau, vous avez parlé de transport par train, et que l'eau soit embouteillée le plus près possible de l'usine de pompage, vous avez mentionné des avantages ou des critères. J'ai l'impression que le transport par tuyau, par pipeline, correspondrait à vos critères. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. DONALD RHEULT :

1815 Aux critères?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1820 Bien, vous avez mentionné critères de transport: par camion, en vrac. Vous mentionnez qu'il y a plus de risques de contamination. Alors il y en aurait moins, selon moi, puisqu'il n'y aurait pas de manipulation; par exemple, par pipeline, il y aurait moins de manipulation. L'eau serait puisée et tout de suite envoyée à partir de sa source. La plupart des éléments que vous avez mentionnés, je n'y vois pas d'objection. Alors qu'est-ce que vous en pensez, vous, du transport par pipeline?

1825

M. DONALD RHEAULT :

1830 Parce que pour nous, en tout cas, c'est sûr que le transport par pipeline correspondait aussi -- comme on marque aussi au niveau avec le camion-citerne. Alors il y a autant de manipulation par pipeline que par camion-citerne. Donc, pour nous, ce n'était pas une solution privilégiée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1835 Mais par camion-citerne, il y a plusieurs voyages et on charge, on décharge. Mais par pipeline, il n'y a pas plusieurs voyages, c'est un transport continu.

M. DONALD RHEAULT :

1840 Oui, mais au départ ou à l'arrivée, il y a toujours une opération qui doit se faire là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1845 Alors si je comprends bien, vous ne seriez pas d'accord non plus...

M. DONALD RHEAULT :

Absolument pas.

1850 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

... avec un transport par pipeline.

M. DONALD RHEAULT :

1855

C'est peut-être mal libellé mais, pour nous, en tout cas, c'est sûr que par pipeline, ce n'est pas une solution privilégiée. Absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

1860

En tout cas, il est sûr que vous ayant posé la question, vous refusez le principe.

M. DONALD RHEAULT :

1865

Ah! oui, absolument. Absolument.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

1870

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1875

Monsieur Rheault, deux brèves questions. La société québécoise des eaux dont vous préconisez la création pour voir à l'application d'une politique québécoise de l'eau, d'après vous, quel serait son pouvoir, par exemple, sur un contentieux avec l'Ontario, comme celui que vous décrivez quelques lignes plus haut? Vous dites qu'il y a une décision du gouvernement ontarien de créer un immense site d'enfouissement à quelques pas de la rivière Blanche. Donc des contentieux comme ça, comment entrevoyez-vous qu'ils pourraient être réglés?

1880

M. DONALD RHEAULT :

1885

C'est sûr que pour nous, bon, s'il y a déjà un organisme qui s'occupe de la gestion de l'eau, quand il arrive des situations de même, je pense qu'il serait en mesure d'intervenir auprès du gouvernement. Parce que je pense que c'est à l'État justement de prendre sa responsabilité et de contacter l'autre province à côté. Mais je pense que ça serait comme une police, la société québécoise des eaux ça serait comme une police qui viendrait alarmer, disant: bon, bien, il y a une situation X. Alors à l'État, au gouvernement d'intervenir et de faire les démarches en vue de faire une réparation ou en vue de corriger le problème.

1890

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et non pas aller elle-même...

1895

M. DONALD RHEAULT :

Non, c'est ça là. Je pense que ça doit être l'État qui doit prendre sa responsabilité. Mais cette société-là, c'est comme toutes les sociétés qui existent présentement au Québec, a comme pas de pouvoir d'intervenir directement. C'est toujours le gouvernement qui doit intervenir.

1900

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ma deuxième et dernière question. Pourquoi les institutions ne seraient pas dotées de compteur d'eau?

1905

M. DONALD RHEAULT :

Bien, c'est parce que pour nous, on voyait... les institutions, c'est des institutions publiques. Alors je pense que la collectivité doit aussi contribuer à ces institutions-là. Par le fait même. Alors c'est pour ça qu'on le voyait dans ce principe-là.

1910

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors la notion d'institution, c'est les hôpitaux, les écoles?

1915

M. DONALD RHEAULT :

Les hôpitaux, les écoles, les CLSC, tout qu'est-ce qui est géré par l'État, qu'est-ce qui est public, établissement public, la collectivité doit contribuer à ces institutions-là.

1920

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Merci.

1925

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Comment vous verriez le financement de cette société québécoise des eaux? Est-ce que la redevance dont vous parliez servirait à constituer les crédits de cette société-là?

1930

M. DONALD RHEAULT :

Oui, ça serait une avenue qu'on privilégie. Il y aurait d'autre financement aussi qui pourrait venir mais je pense que ça serait un de ces financements.

1935

LE PRÉSIDENT :

En page 15, juste en haut, quand vous parlez donc de: «... seule la taxation générale doit servir au financement...», quel mode de taxation?

1940 **M. DONALD RHEULT :**

Bien, la taxation qu'on connaît présentement au niveau municipal. Alors que ce soit une taxation sur l'eau ou sur...

1945 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que certaines municipalités, par exemple à Montréal, vous n'avez pas de taxe d'eau. Vous avez une taxe générale. Dans d'autres municipalités, vous avez une taxe d'eau. Est-ce que vous êtes contre le principe d'une taxe d'eau? Comme on commence à avoir sur nos taxes municipales, on commence à avoir la taxe des vidanges. Bon, je ne sais pas si vous l'avez?

1950 **M. DONALD RHEULT :**

1955 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon, on l'a tous.

1960

M. DONALD RHEULT :

Ça fait plusieurs années qu'on l'a.

1965 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est devenu comme une taxe dédiée, si vous voulez. Pour l'instant, il n'y a pas de preuve que la taxe de vidanges traduise le coût tout à fait réel ou la comptabilisation de la municipalité pour dire que si vous payez 70 \$, c'est bien 70 \$ qui a servi à la gestion des déchets. Alors c'est ça que je veux savoir, comment vous voyez votre taxation générale et est-ce que vous refusez une taxe dédiée qui viserait à faire charger dans cette taxe dédiée les coûts réels de la gestion de l'eau.

1970 **M. DONALD RHEULT :**

1975

Bien, pour nous, quand on parle de taxation générale, ça serait une taxation globale au niveau de la taxe municipale. Ça ne serait pas une taxe dédiée sur l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1980

Vous ne voulez pas de taxe dédiée.

M. DONALD RHEULT :

1985 On ne veut pas dans ce principe-là.

LE PRÉSIDENT :

1990 Merci beaucoup, monsieur Rheault.

M. DONALD RHEULT :

Merci. Bonne fin de soirée.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine qu'on va avoir aussi d'autres mémoires de la CSN dans certaines autres régions.

2000 **M. DONALD RHEULT :**

Dans d'autres régions, sûrement.

LE PRÉSIDENT :

2005 Alors, s'ils vous contredisent, on va s'amuser.

M. DONALD RHEULT :

2010 Ils sont autonomes.

LE PRÉSIDENT :

2015 Bien sûr. Mais on va vous citer! Merci beaucoup.
Alors j'invite l'Association des riverains du lac Macamic, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE POULIOT :

2020 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

2025 **Mme NATHALIE POULIOT :**

Bonsoir! Mon nom est Nathalie Pouliot.

Mme CHRISTINE AUMONT :

2030

Christine Aumont.

Mme NATHALIE POULIOT :

2035

On va vous faire la lecture, ce n'est pas un mémoire très volumineux, on va vous faire la lecture de notre document comme suit.

2040

Parmi les sujets de réflexion du document de consultation publique, nous voulons insister sur la gestion par bassin versant et la gestion au niveau local, et nous terminerons par quelques brefs commentaires sur divers sujets.

2045

Tout d'abord, la gestion par bassin versant. La gestion par bassin versant présente des avantages certains. Il sera plus facile de délimiter des territoires prioritaires et de choisir les interventions qui auront le plus d'impact à l'intérieur de chaque bassin. Les inventaires pourront être ciblés dès le départ et on évitera ainsi des pertes d'énergie et des fonds publics comme on a vu souvent dans le passé avec ces inventaires détaillés appliqués uniformément sur d'immenses territoires.

2050

Cette dernière façon de faire a pour résultat de donner des renseignements inutiles dans certains contextes régionaux et dans d'autres cas, de colliger des renseignements que tout le monde connaît dans le milieu. Plusieurs se souviennent sûrement de l'Inventaire des terres du Canada. Ces grands inventaires mur-à-mur ont peut-être coûté 100 millions \$ en dollars d'aujourd'hui et ont très peu servi. Il est certain que le payeur de taxes n'en a pas eu pour son argent. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

2055

Des responsabilités au niveau local. En attribuant le plus de responsabilités possible au niveau local, on favorise la réalisation d'interventions qui répondent aux besoins réels du milieu.

2060

Permettez-nous d'apporter un exemple pour illustrer notre point de vue. En Abitibi-Ouest, on a une situation particulière. Nous avons une petite population très dispersée, pratiquement pas de concentration de fermes, aucune grande usine polluante, quelques mines très loin vers le nord. Par contre, on a de grands lacs peu profonds dont les berges sont taillées dans l'argile. Il y a beaucoup d'érosion des berges, spécialement là où nos prédécesseurs ont commis l'erreur de défricher la terre jusqu'aux rives.

2065

Sur le lac Macamic, des documents d'arpentage nous montrent des sites où le lac a grugé au moins 150 pieds de terrain. Les particules les plus fines de l'argile arrachée aux berges restent en suspension dans l'eau tandis que d'autres, un peu plus lourdes, sont transportées dans les vagues les jours de grand vent et se déposent au fond du lac. En devenant moins

2070 profond, le lac commence à être envahi par des joncs et risque de se transformer en un vaste marécage. Le paysage est fortement dégradé par la couleur terreuse de l'eau. Cette eau est devenue peu invitante pour les activités récréatives comme la baignade, la navigation de plaisance et la pêche. D'ailleurs, on dit qu'il n'y a plus de poisson dans le lac au coeur de l'été.

2075 Les propriétaires riverains se sont regroupés en une association pour exécuter des travaux de protection des berges et corriger la situation. La tâche est énorme et nous avons besoin d'aide financière et surtout d'expertise. Dans les démarches que nous avons effectuées, on a senti qu'on n'était pas vraiment intéressé à notre problème et qui est à l'inverse des préoccupations habituelles des protecteurs de l'environnement.

2080 En effet, pour eux, protéger les berges veut dire protéger l'eau contre des actions nuisibles sur les berges, tandis que pour nous, cela signifie protéger les berges contre l'action de l'eau. De plus, comme l'argile en suspension dans l'eau est un matériau naturel, notre problème ne dérange pas beaucoup les adeptes du courant écologiste qui détiennent le haut du pavé actuellement.

2085 Plus de responsabilités au niveau local pourrait peut-être contribuer à établir un juste équilibre entre les mesures de protection de l'environnement et les besoins réels de protection. Toutes les mesures et les politiques actuelles ont été conçues pour les régions les plus densément peuplées du territoire et elles sont appliquées intégralement sur des territoires où il n'y a pas de véritable pression sur l'environnement.

2090 De plus, plusieurs points de la réglementation actuelle sont la transposition de certains postulats de l'idéologie écologiste. Comme les idéologies ont tendance à se nourrir de principes absolus, qui ne font pas toujours bon ménage avec la réalité concrète, une plus grande implication de la population pourrait contribuer à relativiser des choses qui devraient l'être, tout en conservant l'essentiel des mesures nécessaires à la conservation de l'environnement.

2095 Et, selon nous, les responsabilités attribuées aux populations locales devraient être encadrées par des lois et des règlements. On limiterait ainsi les tensions et les luttes stériles entre différents groupes du milieu et les tensions entre le niveau local et le niveau bureaucratique. Une marge de manoeuvre devrait être accordée aux autorités locales en aménagement du territoire. On aurait probablement une meilleure adéquation entre les mesures de protection des plans d'eau et leurs besoins réels de protection qui varient entre la pression

2100 actuelle ou anticipée contre le milieu naturel.

2105 Questions diverses. Quant à savoir si la qualité de l'eau potable originant des lacs et cours d'eau au Québec est menacée, selon le texte du document de consultation, nous trouvons que la formulation est étonnante. Le Québec est très grand et ne se limite pas à la Vallée du Saint-Laurent. La très grande majorité de nos cours d'eau et de nos lacs sont situés

2110 dans des territoires vierges. D'un autre côté, les plans d'eau des territoires les plus densément peuplés sont déjà dégradés et avec les politiques actuelles, ils sont plutôt menacés de dépollution à plus ou moins brève échéance.

2115 Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les besoins de nouvelles connaissances sur l'état des écosystèmes. Une chose est sûre, c'est que dans les milieux gouvernementaux, on fait souvent des travaux parce qu'ils sont intéressants, sans se demander s'ils sont vraiment utiles.

2120 Quant à nous, avant de faire quoi que ce soit pour protéger les berges de notre lac contre l'érosion, on exige des études. Dès le départ, ces études sont orientées par l'appareil bureaucratique vers la satisfaction de ses désirs. Elles ne correspondent pas à nos besoins à nous, elles prennent du temps et de l'argent qui pourraient être utilisés à l'exécution de travaux qui feraient progresser la solution de notre problème. Pendant ce temps, notre lac continue à se dégrader.

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci, madame Pouliot. Merci d'abord de votre mémoire. Il y a quelques flèches bien évidentes. Alors je vous laisse la controverse que vous soulevez dans votre milieu. Je voudrais, par ailleurs, vérifier avec vous s'il y a vraiment une contradiction entre protéger les berges contre l'eau et protéger l'eau d'un lac. Dans le texte que vous avez rédigé, on sent bien que vous voulez vous protéger de l'érosion. Expliquez-moi un peu la situation du lac Macamic. Vous êtes une organisation de lac, vous êtes nombreux?

2135

Mme CHRISTINE AUMONT :

Une association, on est 168 riverains et trois municipalités riveraines.

2140

LE PRÉSIDENT :

Lesquelles?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2145

Dont Macamic Ville, Macamic Village, Authier-Nord et Chazel, la Municipalité de Chazel.

LE PRÉSIDENT :

2150

Et le lac Macamic, c'est un grand lac?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2155

C'est un lac qui a sept milles de long ou de tour.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre association existe depuis longtemps?

2160

Mme CHRISTINE AUMONT :

Ça va faire bientôt un an qu'on est reconnu par une charte.

2165

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous avez quelque chose comme ce qu'on appelle un plan de stabilisation de rives ou est-ce que vous avez un programme?

2170

Mme CHRISTINE AUMONT :

Bon, premièrement, c'est parce qu'on a un barrage. Avec le barrage qui monte et qui descend les niveaux d'eau, ça n'a pas aidé aussi à descendre les terres. C'est sûr qu'on a le côté argileux, étant comme on dit, selon l'étude, que les vents, les choses, mais qui s'affaisse normalement, mais il y a aussi le côté avec le barrage hydroélectrique Hydro-Abitibi qui nous cause des sérieux problèmes.

2175

Mme NATHALIE POULIOT :

La variation du niveau dû au barrage affecte beaucoup l'érosion du lac.

2180

LE PRÉSIDENT :

Vous disposez d'une étude?

2185

Mme CHRISTINE AUMONT :

On a une étude qui a été faite, oui, qui a été déposée. On a fait des demandes de projet qui ne marche pas pour revitaliser ça.

2190

LE PRÉSIDENT :

Et votre étude a été faite par qui?

2195

Mme CHRISTINE AUMONT :

Par un monsieur Bellavance.

2200

Mme NATHALIE POULIOT :

Martin Bellavance, un biologiste. C'est une étude qui a répertorié chacun des sites d'érosion mais on en est là actuellement pour faire les demandes.

LE PRÉSIDENT :

2205

Et c'est vous qui l'avez dirigée cette étude-là?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2210

Non. Non. C'est les quatre municipalités qui se sont regroupées pour pouvoir faire faire cette étude-là, pour voir par où on commençait. Et là, on en est à demander des projets pour les berges.

LE PRÉSIDENT :

2215

Est-ce que le mouvement écologique est contre vous dans le coin?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2220

Non. C'est à chaque fois qu'on demande des projets, c'est toujours des études et des études qui n'en finissent plus. L'étude qu'on a présentement ne correspond pas en tous points à ce qu'on nous demande. Alors il faudrait repayer encore pour faire faire des études parce que c'est autre chose qu'ils nous demandent.

2225

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Qui?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2230

Les ministères à qui on fait les demandes de subventions afin de réparer nos berges. Et à chaque fois, on nous demande toujours quelque chose de nouveau mais qui ne cadre pas avec notre besoin à nous. C'est là qu'à un moment donné, ça vient tout défaire. Ou les techniques à prendre. Des fois, c'est des techniques aberrantes. On dit: «Voyons! Ça, ce n'est pas...» Je ne sais pas, moi, si le niveau de l'eau est trop haut, on ne peut pas commencer les travaux. Il y a des choses qu'ils ne veulent pas qu'on fasse non plus.

2235

2240

Si, admettons, ils vont dire: «À la ponte des oeufs, le printemps.» Mais on n'en a plus de poisson dans le lac. Il n'y a pas assez d'eau l'été dans notre lac. L'hiver, le niveau de l'eau joue tellement qu'on se ramasse avec trois, quatre pieds d'eau dans le lac et puis on a trois pieds et demi de glace. Où est-ce que les poissons vont? On est obligé de jouer avec ça. On a beau leur expliquer mais ça ne marche pas. Alors c'est là qu'il y a des choses...

LE PRÉSIDENT :

2245

D'où votre sentiment d'impatience devant ces études...

Mme CHRISTINE AUMONT :

2250

Puis d'impuissance aussi.

LE PRÉSIDENT :

2255

... dites-vous, qui «... sont orientées par l'appareil bureaucratique vers la satisfaction de ses désirs.»

Mme CHRISTINE AUMONT :

2260

C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2265

Qu'est-ce que ça serait pour vous l'attribution de responsabilité ou de pouvoir local, dans votre cas, par exemple, pour des gestionnaires de lac par rapport au niveau d'eau, par rapport aux décisions de reboiser, d'aménager une bande riveraine de protection? Quel pouvoir vous auriez besoin pour agir?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2270

Bien, dans la gestion des cours d'eau présentement, à la grandeur du Québec, chaque territoire devrait être capable de gérer ses cours d'eau, selon des lois bien établies et des codes d'éthique bien établis. Parce que c'est sûr que nous, on ne peut pas ressembler à la Vallée du Saint-Laurent ou des choses comme ça, on n'est pas dans les mêmes dynamiques.

2275

Ça fait que ce serait de donner des responsabilités mais avec une loi aux municipalités de gérer leurs cours d'eau, chez eux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2280

Donc, vous voyez que ça devrait être un rôle municipal, selon vous?

Mme CHRISTINE AUMONT :

2285

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2290 Une petite précision, à votre page 2, quand vous dites - et c'est ça qui nous a fait nous
poser la question - vous dites: «On limiterait ainsi les tensions et les luttes stériles entre
différents groupes du milieu.» Ça nous a donné l'impression que les groupes ou les
mouvements écologistes ici n'étaient pas dans la même direction que vous là-dessus.

Mme CHRISTINE AUMONT :

2295 Non, ce n'est pas avec les groupes...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2300 N'allaient pas dans la même direction, pardon.

Mme CHRISTINE AUMONT :

2305 Nous, on va prendre, admettons, comme si nous, on a eu affaire avec Loisirs, Chasse
et Pêche et la Gestion des eaux et l'Environnement...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ça, c'est des ministères.

2310 **Mme CHRISTINE AUMONT :**

2315 Avec deux ministères avec lesquels les deux ne s'entendaient pas, où on nous exige
deux choses complètement différentes. Quand on a affaire à rencontrer ces gens-là pour un
problème quelconque.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2320 Alors quand vous dites qu'il faut que ce soit encadré par des lois et des règlements, les responsabilités attribuées aux populations locales, ce que vous souhaitez, c'est que les bureaucrates que vous dénoncez soient régis par ça. Et non pas les groupes environnementaux entre vous.

Mme CHRISTINE AUMONT :

2325 Que les gens qui vont pour les mêmes choses, si on parle de Loisirs, Chasse et Pêche, gestion des eaux, et avec l'Environnement qui gère les eaux, bien, que ce soit la même table, puis qu'ils aient les mêmes politiques et non pas... parce que nous, en tant que les personnes qui ont besoin de ces services-là pour de la documentation ou n'importe quoi, ou quand c'est le temps de demander des permis, bien, à un moment donné, on se rue le nez. Quand tu
2330 n'arrives pas au même besoin ou même demande.

LE PRÉSIDENT :

2335 Votre intervention m'étonne un peu parce que ça fait quand même déjà plusieurs années que le MLCP avait été réintégré à l'intérieur de l'Environnement.

Mme CHRISTINE AUMONT :

2340 Bien, nous, on a connu un problème dernièrement parce que les deux étaient -- c'est sûr qu'il y a des points, les points de base, oui, ils sont comme ça, mais dans l'intervention qu'on a eue, nous, en tout cas, on a eu de la difficulté. À un moment donné, on a été obligé de dire: «Ah! bien là, on va y aller avec lequel qu'on prend?» Ça fait qu'on a fini par régler le problème mais ça a été quand même quelque chose de stressant.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

C'est toujours stressant quand l'appareil...

Mme CHRISTINE AUMONT :

2350 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2355 Bien. Alors je pense qu'on a compris votre point de vue. On va vous souhaiter bien bonne chance dans l'avenir de votre lac. Je ne sais pas quelle est la solution, s'il y a une solution optimale, il n'y a probablement pas de solution sans inconvénient quelque part, mais dans la mesure où votre lac a une dégradation qui est liée à des interventions antérieures, qu'il y a, par ailleurs, des modes d'utilisation qui semblent fragiliser aussi le milieu, probablement que

2360 la meilleure solution va être une espèce d'ajustement entre différentes attentes de plusieurs niveaux.

Mme CHRISTINE AUMONT :

2365 Puis aussi, dernièrement, on a l'impression aussi qu'avec le barrage hydroélectrique et le souci que ça amène aussi au ministère de l'Environnement, on dirait que présentement, on est moins entendu. Que c'est comme si le barrage hydroélectrique a un apport économique assez intéressant pour pouvoir négliger le côté environnemental.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous n'êtes pas capable d'obtenir que certaines de vos études soient payées par le gestionnaire du barrage?

2375 **Mme CHRISTINE AUMONT :**

On a tenté et on attend. Il en a défrayé une très petite partie, puis on attend encore de l'argent qui nous est pas rentré. Ça fait un an que l'étude est terminée.

2380 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. De toute manière, je suis sûr que vous allez encore envoyer la facture.

Alors, Société nationale des québécois, s'il vous plaît.

2385

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Bonsoir!

2390 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur!

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2395

Sylvain Beaupré, je suis président de la Société nationale des québécois et secrétaire au Mouvement national des Québécoises et Québécois. Je vais faire la lecture du mémoire qu'on a déposé, qui était très court.

2400

La gestion de l'eau potable au Québec. La menace d'une vente de liquidation. La Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue défend les intérêts de ses membres depuis plus de 50 ans. Son implication dans le milieu témiscabiti-bien se traduit par des dons, des concours, des prix et des mentions distribués annuellement grâce aux surplus financiers

2405 générés par son service d'entraide. En outre, la SNQAT est le mandataire de la Fête nationale qu'elle coordonne, bon an, mal an, depuis 1991.

2410 La gestion de l'eau potable représente pour nous un enjeu majeur. Dans la région aux 100 000 cours d'eau, il y a en effet lieu de s'inquiéter. La Société nationale souhaite que l'eau, une ressource naturelle dont la valeur augmente continuellement, demeure la propriété exclusive des Québécoises et des Québécois.

2415 Au cours des prochaines pages, nous démontrerons que la gestion de l'eau potable risque fort d'échapper au contrôle de la société québécoise si elle n'adopte pas incessamment une politique globale de son eau.

La vente en vrac. Les effets combinés du GATT, de l'accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis et de l'accord de libre échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis font en sorte que de graves problèmes pèsent sur nos eaux.

2420 Tous les experts en droit ou en commerce international s'entendent pour dire qu'au terme de l'ALENA ou de l'ALE, toute exportation d'eau en vrac, fut-elle d'une province canadienne à l'autre, aura pour effet de considérer l'eau comme une marchandise et la fera passer sous l'ALENA. Le cas échéant, ces accords commerciaux interdiront au Canada d'imposer toute taxe, tout prix minimum à l'exportation, non plus que tout quota visant à limiter les exportations d'eau.

2430 Faut-il rappeler que l'ALENA protège tout particulièrement les droits des investisseurs contre toute restriction faite aux investissements qu'ils auront réalisés pour entreprendre un commerce. Si un gouvernement, provincial ou fédéral, entreprend de s'opposer à la vente d'eau à un investisseur au sens de l'ALENA, cet investisseur pourra réclamer une pleine compensation financière à la suite d'une poursuite judiciaire.

2435 Ce n'est pas une mince affaire et il ne s'agit pas de pure paranoïa. Une fois le processus enclenché, tout contrôle collectif sur les exportations de l'eau deviendra impraticable. Cela risquerait fort de nous entraîner vers une appropriation privée de ces ressources patrimoniales et d'en limiter le contrôle public et démocratique.

2440 Déjà des demandes d'exportation d'eau en vrac ont été déposées au Canada. À Terre-Neuve, le McMurdy Group veut exporter 52 milliards de gallons d'eau par année. Un groupe ontarien compte exporter des quantités incroyables d'eau puisées dans le lac Supérieur. Sun Belt Water de Californie envisage une poursuite de 220 millions \$ contre le gouvernement de la Colombie-Britannique parce que celui-ci, de par son moratoire, a mis fin aux espoirs de l'entreprise américaine d'exporter les eaux canadiennes en Californie.

2445 Au Québec, depuis la levée du moratoire sur le captage des eaux souterraines en date du 1er janvier 99, pas moins de dix-sept demandes de permis de captage ont été reçues par le ministère de l'Environnement. Le Groupe Jean Coutu a, quant à lui, suggéré la vente de l'eau

2450 potable en vrac via des pétroliers dont les réservoirs recouverts d'une toile seraient dirigés vers les pays du Moyen-Orient, malgré les coûts faramineux d'une pareille pratique beaucoup plus onéreuse que la simple désalinisation de l'eau de mer.

2455 La gestion actuelle de l'eau à l'échelle mondiale. En 1999, à l'échelle mondiale, on soutire de la nappe phréatique 160 milliards de mètres cubes de plus que la recharge naturelle. Exporter de l'eau pour combler un tel déficit équivaldrait à vider le lac Érié en trois ans.

2460 Aux États-Unis, dans le Mid-West américain, les fermiers pompent chaque jour 70 millions de mètres cubes d'eau de plus que la nature ne lui restitue. L'aquifère d'Ogalla où s'approvisionnent ces fermiers, constitue la plus grande réserve d'eau douce au monde. On prévoit qu'au rythme de prélèvement actuel, il sera asséché d'ici une vingtaine d'années. Ne sera-t-il pas tentant alors pour nos voisins du Sud de se tourner vers les bassins hydrographiques du nord?

2465 Partout ailleurs sur le globe, l'approvisionnement en eau potable commence à poser de sérieux problèmes. Notre eau est, et sera, de plus en plus convoitée au fil des prochaines années.

2470 Une solution simple. Nous avons suffisamment démontré que l'exportation en vrac de notre eau serait littéralement un geste suicidaire car cette ressource passerait alors du statut de ressource naturelle à celui d'objet de commerce, bref, de marchandise tombant sous les règles commerciales de l'ALENA. Cela signifierait en clair abdiquer la souveraineté sur nos eaux. Si on ouvrait le robinet, il ne serait plus possible de le refermer.

2475 La solution que nous vous proposons est celle défendue depuis plusieurs années par la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau. D'ailleurs, le présent document s'inspire directement de textes publiés par ce regroupement avec lequel nous partageons les convictions.

2480 La Société nationale réclame du gouvernement du Québec l'adoption d'un moratoire afin de garantir notre souveraineté sur nos eaux ainsi que la pérennité de la ressource. Un tel moratoire sur l'extraction et l'exportation des eaux en vrac indiquerait qu'à la faveur du réchauffement climatique où les pénuries d'eau se généralisent à des régions entières de la planète, il est plus que jamais impératif de privilégier une perspective de gestion durable, écosystémique et intégrée de l'eau.

2485 Le moratoire législatif que nous défendons aurait pour effet de confirmer l'autorité du BAPE et de fermer la porte aux prélèvements massifs d'eau. Plutôt que de se laisser guider par une politique à courte vue qui consiste à céder le patrimoine public à des intérêts privés en échange de quelques emplois, les Québécoises et les Québécois devraient être plus intelligents et avant-gardistes en devenant porteurs d'un projet collectif de valorisation de la ressource axée sur l'agriculture, la recherche et développement, l'industrie environnementale et la haute technologie, notamment l'informatique qui a besoin d'eau très pure.

2490

2495 En conclusion, la Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue craint que l'Abitibi-Témiscamingue devienne une région hautement convoitée par l'entreprise privée, désireuse de s'alimenter en eau. Rappelez-vous du projet du Grand Canal!

2500 Déjà, nous avons connu le pillage de nos ressources naturelles par l'entreprise privée. Pensons à nos ressources minières et forestières qui sont exploitées souvent sans considération pour la population régionale, nonobstant les salaires versés en région.

2505 La Société nationale ne s'oppose pas à la vente de l'eau embouteillée telle que pratiquée par une entreprise amossoise. Cette entreprise crée de l'emploi et elle nous semble bénéfique pour la collectivité régionale tant et aussi longtemps qu'elle opère de manière éclairée, selon la capacité de recharge naturelle de la nappe phréatique.

2510 Il faut bien comprendre que c'est contre la vente de l'eau en vrac que nous nous opposons. Un moratoire sur la gestion de l'eau permettrait de mieux contrôler notre ressource et de ne pas assister, une fois de plus, à l'exploitation sans égard des richesses naturelles que renferme la région aux 100 000 lacs et rivières.

2515 Pour conclure, la SNQ croit qu'un Québec souverain doit posséder la mainmise sur le développement de ses ressources afin d'assurer un avenir rempli d'espoir à ses enfants. Ça a été bref et, j'espère, touchant.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

2520 Vous en êtes ému vous-même, mon ami! Merci, d'abord, de votre mémoire. Je pense que ce moratoire que vous demandez a été annoncé par monsieur Bégin, il y a à peu près un mois, un mois et demi.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Oui.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Donc là-dessus, je pense que, autant qu'on peut voir, le gouvernement a entendu les demandes répétées, souvent ramenées devant l'audience. On voulait d'ailleurs que la Commission intervienne là-dessus. Ça a été un lieu épique de stress puisque nous, nous avons
2530 à garder notre neutralité à l'égard des interventions mais le gouvernement a bougé de ce côté-là.

Juste une petite question que j'ai, en première page, je ne suis pas sûr de l'interprétation que vous donnez. Vous dites que toute exportation d'eau en vrac, fut-elle d'une province canadienne à l'autre, aurait pour effet de considérer l'eau comme soumise à l'ALENA.
2535 Là, j'ai des doutes. Êtes-vous bien formel sur même le changement interprovincial?

Parce que vous savez que sans exportation en vrac, il y a quand même pas mal de trafic d'eau entre le Manitoba, par exemple, et l'Ontario, dans certaines choses. Alors je ne suis pas sûr d'une affirmation aussi rigoureuse, aussi formelle à propos du passage d'une province à
2540 l'autre. D'un État à l'autre, ça, je pense bien, parce que l'ALENA gère des choses internationales. Sur le changement interprovincial, j'ai des doutes.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2545 Vous avez des réserves.

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez une source pour vous appuyer, j'aimerais connaître la source.
2550

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Cette source-là, c'est la même qu'on a utilisée à peu près pour tout le mémoire, c'est-à-dire la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau. Ça vient même, ce texte,
2555 cette idée-là d'une madame Vandelac qui avait affirmé ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça marche.
2560

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur Preston qui est un fonctionnaire d'Environnement Canada, si je ne m'abuse - et mes collègues vont m'arrêter tout de suite si je vous induis en erreur - dans une thématique qui a eu lieu au mois de juin, a semblé nous affirmer que même si un précédent était créé dans
2565 une province, ce précédent-là n'allait pas toucher les autres provinces. Par exemple, si Terre-Neuve va de l'avant, le Québec ne serait pas nécessairement -- l'ALENA ne viendrait pas toucher le Québec. Il faudrait peut-être revoir ce qu'il y avait dans le texte plus précisément de

2570 cette question posée à monsieur Preston et voir, d'autre part, si cela serait de nature à vous rassurer mais c'est un peu vague dans ma mémoire. Mais ce mémoire que vous nous présentez, vous, va faire en sorte que je vais aller relire la thématique.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2575 Bien, j'émets des réserves là-dessus, moi, si je peux me permettre, parce que l'accord de libre échange n'a pas été signé avec le Québec. Avec le Canada.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2580 Avec l'ensemble du Canada. C'est pour ça. Et je voulais vous demander quant à moi, c'est peut-être ma seule question, quelle est votre source pour les chiffres que vous mentionnez au point 2, vos deux premiers paragraphes? Est-ce que c'est encore à la Coalition que vous les avez pris ces chiffres-là aussi?

2585 **M. SYLVAIN BEAUPRÉ :**

Oui, très probablement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2590 Oui?

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2595 Oui, très probablement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2600 Merci.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2605 J'ai d'autres sources prises dans des revues scientifiques mais, en gros, c'est surtout la Coalition québécoise.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest?

2610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2615 Monsieur Beaupré, vous parlez d'un moratoire, monsieur Beauchamp en a parlé. Il y a effectivement un moratoire. Un moratoire, c'est une solution qui est temporaire. Qu'est-ce que vous voyez comme régime permanent à l'égard des questions d'extraction et d'exportation des eaux en vrac? Parce que là, le moratoire, le gouvernement l'a décrété. Le ministre l'a annoncé, c'est-à-dire.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2620 Bien, c'est que nous, on s'oppose contre la vente d'eau en vrac, c'est-à-dire par pipeline, par pétrolier, par exemple. Et puis on s'oppose également à ce qu'un embouteilleur se place, par exemple, sur l'esker d'Amos et puis pompe littéralement l'esker. Il faut que le pompage, si vous voulez, pour le captage pour parler ainsi, corresponde à la recharge naturelle de la nappe. Équilibrer.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

2630 Ça va. Mais distinguons les deux questions. Distinguons la question de l'eau embouteillée qui est une chose et l'eau en vrac, qu'elle soit en vrac, qu'elle soit par pipeline ou qu'elle soit par dérivation. C'est ça là.

2635 Or, ça, il y a une pratique internationale très considérable. Si vous allez en Turquie, si vous allez dans les pays du Moyen-Orient, là, il y a énormément de choses qui existent. Et ce qu'on cherche, c'est, le moratoire, c'est une chose, mais quand le moratoire sera fini, c'est quoi la loi habilitante? C'est quoi les principes de droit et les principes d'écologie qui vont permettre...

2640 On a bien raison de dire que les Américains vont avoir les yeux sur les ressources, dans la mesure où, comme vous expliquez, il y a une surexploitation de l'aquifère d'Ogalla, par exemple, et d'autre chose, de sorte qu'il va y avoir un stress et une pression de type international qui, dans notre cas, a plus de chance de venir des États-Unis. Quels sont les principes institutionnels pour permettre de faire face à cette question-là?

2645 **M. SYLVAIN BEAUPRÉ :**

2650 Pour défendre notre point de vue, c'est de simplement dire que l'eau est un bien public, appartient à la population et la population québécoise a décidé, quitte à faire voter les gens là-dessus, a décidé démocratiquement qu'elle s'opposait à la vente de l'eau en vrac. On ne peut pas aller contre les désirs de la population. C'est tout.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2655 Vous avez terminé votre exposé en parlant de souveraineté. Actuellement, les provinces sont gestionnaires des eaux en tant que propriétaires. Est-ce que vous pensez qu'il y a un statut plus élevé encore que le Québec pourrait atteindre?

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

En étant souverain?

2660

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, par rapport à l'eau?

2665

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Par rapport à l'eau, en tout cas, pour la population, on aurait seulement un gouvernement qui négocie. Donc, je pense que ça simplifierait en partant les choses.

2670

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, non, mais je veux dire, par rapport au statut de l'eau. Parce que le Québec est propriétaire de ses eaux actuellement. Donc, souverain par rapport à l'eau.

2675

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Bien, on négociera peut-être... j'ai l'impression que le Québec va défendre mieux la gestion de son eau potable que le Canada risque de le faire. Mais ça, c'est très hypothétique. On ne sait pas encore ce qu'ils vont faire. Mais c'est l'impression que j'ai.

2680

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Comment vous conciliez, par ailleurs, la souveraineté sur nos eaux avec ce que le discours, je pense, de la Coalition contient à l'égard de l'obligation de partage ou la solidarité, ou l'eau vue comme patrimoine de l'humanité?

2685

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Je crois qu'il faut assurer avant tout d'approvisionner la population où se trouvent ces nappes phréatiques-là avant d'exporter à l'extérieur. Parce que si on vend nos eaux aux États-Unis, par exemple, mais ce n'est pas sûr que l'eau qu'on va boire, par exemple, les gens de l'Abitibi-Témiscamingue, va être d'aussi bonne qualité que celle qu'on aura vendue. Puis, en Abitibi-Témiscamingue, je vous rappelle que fin des années 60, je crois - mais il y a des gens ici qui pourraient sûrement, qui sont plus au courant des dates que moi - fin des années 60, on avait même pensé à faire un Grand Canal qui irait de l'Abitibi-Témiscamingue un peu plus au nord, en fait, à aller jusqu'aux États-Unis. Ça a déjà été un projet envisagé, ça.

2695

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2700 C'est encore dans la mémoire collective.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

Oui.

2705

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

2710

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Beaupré.

M. SYLVAIN BEAUPRÉ :

2715

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2720

Donc, merci pour les groupes et les personnes qui sont venus nous présenter des mémoires, ce soir. Vous voyez qu'il y a grande différence de préoccupations, de points de vue, d'approches sur cette question-là. Et, demain, il y aura des mémoires dans d'autres directions qui affirment d'autres formes de conviction. Et vous voyez aussi la complexité d'une question aussi large que celle-là. Donc, on se retrouve demain après-midi.

2725

J'ai oublié une chose. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent faire une rectification sur quelque chose qui aurait été dit, qui n'est pas exact? Oui, monsieur? Venez vous avancer. Vous êtes monsieur?

2730

M. LUC BÉLISLE :

Luc Bélisle, directeur régional par intérim du ministère de l'Environnement et de la Société Faune et Parcs. On s'était rencontré lors de votre première venue.

2735

LE PRÉSIDENT :

Je ne vous donne pas un droit argumentaire mais un droit de rectification.

M. LUC BÉLISLE :

2740

2745 C'est bien compris. Le dossier sur lequel j'aimerais intervenir, c'est la présentation de l'Association des riverains du lac Macamic. Pour mieux peut-être cibler certaines cibles pour que la flèche aille bien droit au but, la responsabilité locale, il y a déjà passablement de responsabilités déléguées au niveau local avec la Politique de protection des rives et du littoral. Le Ministère a établi une politique il y a déjà quelques années et cette politique se trouve à être appliquée dans les règlements municipaux via les schémas d'aménagement et les règlements municipaux.

2750 Donc, il y a dans les règlements municipaux un ensemble de balises, de règles, de normes qui visent à établir comment doit se faire la protection du milieu riverain, donc le déboisement, l'aménagement d'infrastructure comme des rampes de mise à l'eau, des quais, et il y a aussi des modalités pour permettre des travaux de stabilisation de berge qui sont de nature légère et dont les municipalités ont déjà une possibilité d'autoriser certains types d'aménagement sur leur territoire.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

2760 Alors la rectification, elle veut dire que ce n'est pas à votre Ministère qu'on doit aller mais au niveau de la municipalité?

M. LUC BÉLISLE :

2765 Ce que je voulais apporter comme élément, c'est qu'il y a déjà une bonne portion de responsabilité qui est décentralisée vers les municipalités, qu'elles ont un rôle important dans l'aménagement du milieu riverain et que c'est un intervenant de premier plan dans la protection de ce milieu-là et dans l'aménagement lorsqu'il y a des problèmes d'érosion.

LE PRÉSIDENT :

2770 Est-ce que les intervenantes ont dit des erreurs de fait en signalant les questions posées par le ministère de l'Environnement?

M. LUC BÉLISLE :

2775 Je m'excuse, je ne suis pas sûr de bien saisir.

LE PRÉSIDENT :

2780 C'est parce que là, vous apportez une information complémentaire.

M. LUC BÉLISLE :

Oui.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sympathique mais ce n'est pas le but.

2790 **M. LUC BÉLISLE :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2795 C'est parce que si j'en laisse passer un, tout le monde va venir après, comprenez-vous?

M. LUC BÉLISLE :

2800 D'abord, l'erreur, ce n'est peut-être pas une erreur, c'est peut-être plus un rétablissement de fait, à ce moment-là, qu'il y a une responsabilité locale très importante qui est déjà déléguée.

LE PRÉSIDENT :

2805 Ça va.

M. LUC BÉLISLE :

2810 Ça, c'était le point sur lequel je voulais intervenir. Le deuxième, le ministère de l'Environnement et de la Faune a un seul programme de subvention qui permettrait d'aider les organismes qui voudraient faire de l'aménagement de berge, de la protection. C'est le programme Action Environnement et Faune.

2815 L'organisme n'est pas admissible parce qu'il a moins de deux ans d'existence et c'est la seule raison pour laquelle ils n'ont pas eu -- c'est la principale raison pour laquelle leur projet n'était pas admissible. Donc, ce n'était pas sur des questions de projet incompatible ou pas avec les orientations du Ministère. Il était inadmissible.

LE PRÉSIDENT :

2820 Très bien.

M. LUC BÉLISLE :

2825 Et le dernier élément, c'est par rapport à Loisirs, Chasse et Pêche. Le ministère des Loisirs, Chasse et Pêche n'existe plus depuis 1994 avec la fusion dans un même ministère Environnement et Faune et, depuis décembre, le ministère de l'Environnement et de la Faune

est séparé en le ministère de l'Environnement et la société Faune et Parcs qui est à être mise en place.

2830

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2835

M. LUC BÉLISLE :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2840

Merci. Les deux sont devenus un mais le un est devenu deux. Alors c'est assez compliqué. Très bien.

Alors on se retrouve demain après-midi, 14 h. Merci beaucoup. Bonne soirée et à demain.

2845

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2850

ET J'AI SIGNÉ:

2855

LISE MAISONNEUVE, S.O.